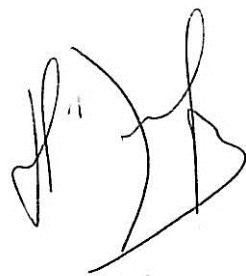


# CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP CPAGE

(approuvée par arrêté du 15 novembre 2002 et parue au Journal Officiel du 8 décembre 2002)

Convention certifiée conforme à l'original par le Directeur Général du GIP CPAGE et intégrant tous les avenants modificatifs depuis l'avenant n° 1 jusqu'à l'avenant n° 12

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and strokes, positioned centrally on the page.

Dijon, le Mercredi 19 mars 2014

# GIP - CPAGE

## PRÉAMBULE

Les soussignés ont manifesté leur ferme volonté de voir maintenues sous un statut public toutes les fonctions décrites en annexe, assurées jusqu'à présent par le CESIH BOURGOGNE (CHU de DIJON) au profit des établissements de santé en France métropolitaine et outre-mer.

Désireux en outre de voir se constituer autour de la solution C. Page un système d'information hospitalier cohérent et évolutif qui puisse à terme s'intégrer au sein du système d'information de santé préconisé par les pouvoirs publics, les mêmes soussignés entendent grâce aux outils applicatifs qui en découlent atteindre des objectifs d'amélioration qualitative de leurs résultats institutionnels et des pratiques professionnelles de leurs agents.

Ils sont convaincus de la nécessité de mettre leurs compétences et leurs moyens au service de ce projet commun qu'ils pourront mieux conduire dans le cadre coopératif du Groupement d'Intérêt Public constitué selon les dispositions suivantes :

## Convention Constitutive

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le Code de la Santé publique et notamment ses articles L 6141-1 et L 6134-1 et suivants, R 714-3-1 et suivants,

Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L 211-9,

Vu la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France et notamment son article 21,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et notamment son article 22,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit et notamment les articles 98 à 122 du chapitre II qui traite des dispositions relatives au statut des groupements d'Intérêt public,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 relatif à certaines positions des fonctionnaires hospitaliers,

Vu le décret n° 91-155 du 6 février 1991 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu, le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret du n° 97-1185 du 19 décembre 1997 pris pour l'application à la ministre de l'emploi et de la solidarité du 1° de l'article 2 du décret susvisé du 15 janvier 1997 ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

Vu le décret n° 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

Vu la délibération du Conseil d'Administration de La Maison de Retraite d'AIGUILLON 47190 en date du 22/10/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU en date du 15/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Aide par le Travail d'ALBESTROFF 57670 en date du 16/12/04

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 63600 AMBERT en date du 17/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal AMBOISE – CHATEAU-RENAULT 37403 en date du 21/06/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite d'ANCY LE FRANC, 89160 en date du 15/01/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES en date du 24/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP du Triangle d'Or 39600 ARBOIS en date du 17/12/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local d'ARNAY LE DUC 21230 en date du 21/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 91290 ARPAJON en date du 27/06/01

Vu la délibération de l'Institut Départemental G. Baguer d'ASNIERES SUR SEINE 92600 en date du 24/10/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89011 AUXERRE en date du 14/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de la Crèche d'AUXERRE 89000 en date du 02/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Foyer Départemental de l'Enfance d'AUXERRE 89010 en date du 02/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE en date du 10/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE en date du 13/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 21130 AUXONNE en date du 29/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE en date du 31/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES en date du 19/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CSLD du Territoire de Belfort 90800 BAVILLIERS en date du 09/10/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise 95260 BEAUMONT SUR OISE en date du 07/03/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de BELLEY 01306 en date du 11/12/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON en date du 10/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON en date du 09/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON 25031 en date du 26/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 25310 BLAMONT en date du 20/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de BOURBONNE LES BAINS 52400 en date du 08/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de BOURGOIN-JALLIEU 38317 en date du 01/07/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier des Escartons à BRIANCON 05105 en date du 25/02/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH de BRIANCON 05105 en date du 09/04/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON en date du 28/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE en date du 16/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Saint Roch de BUZANCAIS 36500 en date du 30/10/09

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de CALAIS 62107 en date du 08/12/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de CAPESTERRE BELLE EAU 97130 en date du 26/05/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de CARENTOIR 56910 en date du 14/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Charcot de CAUDAN 56850 en date du 05/11/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 71150 CHAGNY en date du 13/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE en date du 17/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE en date du 26/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier du Châonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE en date du 23/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE 39302 en date du 29/06/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de CHAMPCEVRAIS 89220 en date du 26/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Les Lavières de CHAMPLITTE 70600 en date du 27/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY en date du 26/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de CHAROLLES 71120 en date du 09/12/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Général de CHARTRES 28018 en date du 26/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de CHATEAUROUX 36019 en date du 14/10/03

Vu la décision du Directeur du GCS INFOTECH 36 de CHATEAUROUX 36019 en date du 20/09/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de CHATEL CENSOIR 89660 en date du 16/04/02

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de CHATILLON SUR INDRE 36700 en date du 12/12/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Rééducation Fonctionnelle du Cantal à CHAUDES AIGUES 15110 en date du 07/11/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY en date du 20/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 58503 CLAMECY en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY en date du 23/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 71250 CLUNY en date du 19/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration des Hôpitaux Civils 68024 COLMAR en date du 14/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE en date du 30/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants Saint Henri de COULANGES SUR YONNE 89480 en date du 17/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS en date du 08/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES en date du 08/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Foyer de Vie Départemental de COURVILLE SUR EURE 28190 en date du 29/04/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de COUTRAS 33230 en date du 25/10/05

Vu la décision du Directeur de l'Hôpital Local de la Presqu'Île du CROZON 29160 en date du 30/01/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON en date du 07/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL en date du 04/02/02

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de DIEPPE 76200 en date du 06/11/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 71160 DIGOIN en date du 22/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON en date du 21/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon à DIJON 21000 en date du 15/11/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE en date du 11/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé du Jura à DOLE 39108 en date du 26/06/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Educatif et Social de DOLE 39107 en date du 01/07/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GIP pour l'Elimination des Déchets de Soins du Jura à DOLE 39108 en date du 23/11/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH Blanchisserie à DOLE 39000 en date du 22/11/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'EMBRUN 05200 en date du 23/01/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du GCS Solidarité Doubs Handicap d'ETALANS 25580 en date du 24/01/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan Etampes à ETAMPES 91152 en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES en date du 08/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 76260 EU en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH Eure –Seine à EVREUX 27023 en date du 14/10/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre à EVREUX 27022 en date du 01/12/09



Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE en date du 10/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU en date du 26/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de FRAIZE 88230 en date du 26/10/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public National 94261 FRESNES en date du 05/10/0

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de FUMEL 47500 en date du 03/05/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de GENTILLY 94250 en date du 17/10/03

Vu la délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de GERARDMER 88407 en date du 15/02/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 27140 GISORS en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de GOURNAY EN BRAY 76220 en date du 15/12/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Sainte Marie de GRAND BOURG – MARIE GALLANTE 97112 en date du 12/07/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY en date du 27/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE 38043 en date du 12/09/02

Vu la délibération de l'Assemblée Générale du GCS Florival-Harth-Vallée de GUEBWILLER 68504 en date du 15/12/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local Alfred Brard à GUEMENE SUR SCORFF 56160 en date du 17/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite d'HASPARREN 64240 en date du 09/12/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de l'Estuaire à HONFLEUR 14600 en date du 26/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Soins Le Neuenberg à INGWILLER 67340 en date du 19/10/10

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH du Limousin à ISLE 87170 en date du 05/04/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE en date du 01/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Epinat Simon à ISSY L'EVEQUE 71760 en date du 06/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89306 JOIGNY en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH de la Pharmacie à JOIGNY 89300 en date du 06/05/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de JOSSELIN 56120 en date du 20/10/03

Vu la décision du Directeur de l'Hôpital Intercommunal de JOUARRE 77264 en date du 09/10/12

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier de la Maulde à JOUARS PONTCHARTRAIN 78760 en date du 17/01/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE en date du 27/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Nord à KOUMAC 98850 en date du 30/11/04

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Henri Dunant 58405 LA CHARITE SUR LOIRE en date du 15/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Pierre Lôo 58405 LA CHARITE SUR LOIRE en date du 30/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Médical de LA GUICHE 71220 en date du 18/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de LA MURE 38350 en date du 14/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE en date du 10/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de LA ROCHE BERNARD 56130 en date du 31/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Andrevetan de LA ROCHE SUR FORON 74800 en date du 17/06/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de LAIGNES 21330 en date du 15/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de LAMBALLE 22405 en date du 14/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC en date du 29/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de LANMEUR 29227 en date du 22/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Psychothérapique de Nancy à LAXOU 54521 en date du 16/09/05

Vu la décision de la Directrice du Centre Hospitalier du BLANC 36300 en date du 30/07/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de LE FAOUET 56320 en date du 15/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de LE FRANCOIS 97240 en date du 15/07/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Groupe Hospitalier du HAVRE 76083 en date du 15/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH de Mangot Vulcin au LAMENTIN 97286 en date du 09/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local Yves Lanco de LE PALAIS 56360 en date du 01/07/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de LE ROBERT 97231 en date du 18/04/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Côte de Lumière aux SABLES D'OLONNE 85108 en date du 15/12/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Départementale de LEVES 28300 en date du 25/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de LIBOURNE 33505 en date du 09/09/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de LILLEBONNE 76170 en date du 19/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de L'ISLE SUR LE DOUBS 25250 en date du 08/11/06

Vu la décision du Directeur du GIP du Serein à L'ISLE SUR SEREIN 89440 en date du 01/10/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Général de LONGJUMEAU 91161 en date du 25/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local Lucien Boissin de LONGUE JUMELLES 49160 en date du 17/12/04

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de LONGVIC 21600 en date du 04/07/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Bretagne Sud à LORIENT 56100 en date du 17/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de LORMES 58140 en date du 08/11/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 71018 MACON en date du 21/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON en date du 30/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de MALESTROIT 56140 en date du 10/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Marin à LE MARIN 97290 en date du 17/07/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal de MARMANDE – TONNEINS 47207 en date du 27/06/05

Vu la décision de l'Administrateur du GCS « Blanchisserie Interhospitalière Seine et Marne » dit « GCS BIH 77 » de MEAUX 77100 en date du 15/07/13

Vu la décision de l'Administrateur du GCS « Groupe Hospitalier de l'Est Francilien » dit « GHEF » de MEAUX 77100 en date du 15/07/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de MENDE 48000 en date du 24/07/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à METZ 57070 en date du 10/03/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite du District Urbain de MIGENNES 89400 en date du 21/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE en date du 11/01/02

Vu la décision du Directeur du Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari à MIRIBEL 01700 en date du 10/09/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN en date du 28/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD en date du 11/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES en date du 14/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont à MONTELEGER 26760 en date du 06/03/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de MONTEREAU – FAULT SUR YONNE 77130 en date du 04/02/04

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTRouGE en date du 20/12/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de MONTSEGUR 33580 en date du 20/10/05

Vu la décision du Directeur par intérim de l'Etablissement Public Départemental Autonome de Gestion d'EHPAD Publics de l'Essonne (EPDAGEPE) à MORANGIS 91420 en date du 15/02/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de MORTEAU 25503 en date du 18/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN en date du 24/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de MUGRON 40250 en date du 05/07/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SINCAL à NANCY 54052 en date du 10/06/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE en date du 12/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à NAZELLES NEGRON 37530 en date du 08/11/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 77796 NEMOURS en date du 29/01/02

Vu la décision du Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à NEUFCHATEAU 88307 en date du 24/12/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY 76270 en date du 10/10/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de Ville Evrard à NEUILLY SUR MARNE 93332 en date du 30/06/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Courbevoie – Neuilly sur Seine à NEUILLY SUR SEINE 92205 en date du 06/04/07

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil et de Santé pour Peronnes Agées de NEUREY LA DEMIE 70000 en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 58033 NEVERS en date du 15/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Nouvelle Calédonie à NOUMEA 98849 en date du 03/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet de NOUMEA 98845 en date du 02/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'OLORON SAINTE MARIE 64404 en date du 12/10/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local Saint Louis à ORNANS 25290 en date du 09/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'ORSAY 91401 en date du 12/12/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier d'ORTHEZ 64301 en date du 30/05/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de PARAY LE MONIAL 71604 en date du 29/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut National des Invalides à PARIS 75700 en date du 25/05/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de PENNE D'AGENAIS 47140 en date du 01/07/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 68120 PFASTATT en date du 28/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison Départementale de Retraite de PIERRE DE BRESSE 71270 en date du 28/11/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS 86021 en date du 27/10/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local 39801 POLIGNY en date du 28/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON en date du 22/01/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE en date du 09/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD de PORT SAINTE MARIE 47130 en date du 26/10/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Nantou à POURRAIN 89240 en date du 06/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS en date du 12/10/01

Vu la délibération du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de QUIMPERLE 29391 en date du 21/10/10

Vu la décision du Directeur du SIH Ellé Laïta de QUIMPERLE 29391 en date du 17/11/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY en date du 24/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de QUINTIN 22800 en date du 16/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de RAMBOUILLET 78514 en date du 02/11/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local Jacques Mellez de RAON L'ETAPE 88110 en date du 12/06/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de RAVIERES 89390 en date du 21/01/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES en date du 15/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM en date du 12/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de ROMORANTIN LANTHENAY 41206 en date du 14/04/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN en date du 08/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Henri Becquerel de ROUEN 76038 en date du 10/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT en date du 05/07/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de RUEIL MALMAISON 92500 en date du 09/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC 22023 en date du 10/12/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de SAINT BRIS LE VINEUX 89530 en date du 06/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD en date du 17/09/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du SIH Dailly à SAINT CLOUD 92210 en date du 12/01/05



Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINT DIE DES VOSGES 88187 en date du 13/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINT DIZIER 52115 en date du 20/09/04

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne à SAINT DIZIER 52108 en date du 17/10/05

Vu la décision du Directeur du GCS Nord Haute Marne à SAINT DIZIER 52115 en date du 25/10/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Syndicat Interhospitalier de la Vallée de la Marne à SAINT DIZIER 52108 en date du 10/01/06

Vu la décision de l'Administrateur du GCS « Laboratoire du Triangle » à SAINT DIZIER 52115 en date du 27/09/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINT ESPRIT 97270 en date du 21/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de SAINT FARGEAU 89170 en date du 11/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de SAINT FLORENTIN 89600 en date du 06/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR en date du 29/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN en date du 16/10/01

Vu la décision du Directeur du GCS Blanchisserie hospitalière de SAINT GERMAIN EN LAYE 78100 en date du 10/08/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite La Saône à SAINT JEAN DE LOSNE 21170 en date du 23/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINT JEAN DE MAURIENNE 73303 en date du 26/06/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Romain Blondet de SAINT JOSEPH 97212 en date du 05/07/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINT LAURENT DU PONT 38380 en date du 07/10/02

Vu la décision du Directeur par délégation de l'EHPAD « Vivre Ensemble » de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY 74800 en date du 29/10/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Rhumatologique de SAINT MARTIN D'URIAGE 38410 en date du 03/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON en date du 30/10/01

Vu la décision du Directeur du GCS Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth à SAINT PRIEST EN JAREZ 42271 en date du 07/06/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE en date du 25/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAINTE FOY LA GRANDE 33220 en date du 01/07/05

Vu la décision du Directeur de l'EHPAD La Forêt de Séquigny à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS 91704 en date du 02/08/12

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD en date du 01/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.M.S.P. de SAINT SAVINE 10300 en date du 28/04/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration des Hôpitaux du Mont Blanc à SALLANCHES 74703 en date du 29/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Jean Michel de SAULX DE VESOUL 70240 en date du 11/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de SAUMUR 49403 en date du 11/09/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Sainte Catherine à SAVERNE 67703 en date du 15/12/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD de SAVIGNY SUR ORGE 91600 en date du 30/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de SCEY SUR SAONE 70360 en date du 05/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Résidence Colbert à SEIGNELAY 89250 en date du 10/10/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS en date du 25/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de SENONES 88210 en date du 27/10/05

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89108 SENS en date du 09/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de SEURRE 21250 en date du 07/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Rouvray à SOTTEVILLE LES ROUEN 76301 en date du 11/10/02

Vu la décision du Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à STRASBOURG 67000 en date du 15/07/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à TALENCE 33404 en date du 28/01/04

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 63307 THIERS en date du 14/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier L.-J. Gregory à THUIR 66301 en date du 28/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier 89700 TONNERRE en date du 18/10/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 89130 TOUCY en date du 20/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX en date du 29/01/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital de Belnay à TOURNUS 71700 en date du 18/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS en date du 25/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Maison de Retraite des TROIS ILETS 97229 en date du 28/06/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de TROYES 10003 en date du 26/04/02

Vu la décision du Directeur du GIP Logistique Interhospitalier de l'Aube à TROYES 10003 en date du 09/10/12

Vu la décision de l'Administrateur du GCS « Laboratoires de l'Aube » à TROYES 10003 en date du 05/02/13

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'UGECAM 54519 à VANDOEUVRE LES NANCY 54519 en date du 28/03/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison du Mineur à VENCE 06141 en date du 03/06/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS en date du 30/11/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Saint François à VERMENTON 89270 en date du 16/01/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de VERNEUIL SUR AVRE 27137 en date du 06/05/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Léon Maugé à VERRIERES LES BUISSON 91370 en date du 03/04/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL en date du 01/02/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de VIENNE LE CHATEAU 51800 en date du 27/11/03

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Paul Guiraud de VILLEJUIF 94806 en date du 20/12/02

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Rééducation Fonctionnelle de VILLENEUVE D'ASCQ 59652 en date du 28/01/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l' Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE en date du 25/06/01

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Griboulard de VILLERSEXEL 70110 en date du 21/06/01

Vu la décision du Directeur de l'ARS de Bourgogne concernant la création du Centre Hospitalier Auxois Morvan à VITTEAUX 21350 en date du 30/09/11

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de WASSELONNE 67318 en date du 27/10/06

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT en date du 23/01/02

Les soussignés sont convenus des stipulations qui suivent :

## **TITRE I - CONSTITUTION**

### **ARTICLE 1 – CREATION ET DENOMINATION**

Il est constitué entre les soussignés :

- la Maison de Retraite d'AIGUILLON 47190  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/10/05
- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/01
- le Centre d'Aide par le travail d'ALBESTROFF 57670  
Etablissement public médico-social,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/12/04
- le Centre Hospitalier Avenue Georges Clémenceau 63600 AMBERT  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/12/01
- le Centre Hospitalier Intercommunal d'AMBOISE – CHATEAU-RENAULT 37403  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/06
- la Maison de Retraite d'ANCY LE FRANC 89160  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/01/03
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins Route nationale 7 06606 ANTIBES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/01/02
- le GIP du Triangle d'Or à ARBOIS 39600  
Groupement d'Intérêt Public,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 17/12/12
- l'Hôpital Local d'ARNAY LE DUC 21230  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/02
- le Centre Hospitalier d'ARPAJON 91290  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/06/01

- l'Institut Départemental Gustave Baguer d'ASNIERES SUR SEINE 92600  
Etablissement public médico-social,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/10/02
- le Centre Hospitalier 2 boulevard de Verdun BP 69 89011 AUXERRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/09/01
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 4 avenue Pierre Scherrer BP 99 89011 AUXERRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le Syndicat Interhospitalier de la Crèche d'AUXERRE 89000  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 02/04/02
- le Foyer Départemental de l'Enfance d'AUXERRE 89010  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil de Surveillance en date du 02/05/02
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 7 avenue de Lattre de Tassigny BP 90 89011 AUXERRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/01
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie Rue des Caillottes ZI Plaine des Isles 89000 AUXERRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 13/11/01
- l'Hôpital Local 5 rue du Château 21130 AUXONNE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/11/01
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN Rue des Cerisiers 25720 AVANNE-AVENAY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- l'Hôpital Saint Nicolas 2 rue Gaston Cheq 10202 BAR SUR AUBE

Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 31/10/01

- l'Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 17 rue Pierret et Marie CURIE 76360 BARENTIN  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02
- l'Hôpital Local 1 av. Président Kennedy BP 54069 25114 BAUME LES DAMES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/06/01
- le Centre de Soins de Longue Durée du Territoire de Belfort à BAVILLIERS 90800  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/02
- le Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise à BEAUMONT SUR OISE 95260  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/03/06
- le Centre Hospitalier de BELLEY 01306  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/12/03
- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" BP 353 27303 BERNAY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le Centre de Long Séjour Bellevaux 29 quai de Strasbourg BP 29 25012 BESANCON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/01
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 46-48 chemin du Sanatorium 25030 BESANCON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/01
- le Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON 25031  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/02

- la Maison de Retraite 12 rue Viette 25310 BLAMONT  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/12/01
- l'Hôpital Local de BOURBONNE LES BAINS 52400  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/04/02
- le Centre Hospitalier de BOURGOIN-JALLIEU  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/07/03
- le Centre Hospitalier des Escartons de BRIANCON 05105  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/02/03
- le Syndicat Interhospitalier 24, avenue Adrien Daurelle 05105 BRIANCON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/04/03
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 4 rue Marie Noël BP 43 89210 BRIENON SUR ARMENCON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/11/01
- le Centre Hospitalier 2 rue Michel de l'Hôpital 43100 BRIOUDE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/10/01
- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- l'Hôpital Saint Roch de BUZANCAIS 36500  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/10/09
- le Centre Hospitalier de CALAIS 62107  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/12/05



- l'Hôpital Local de CAPESTERRE BELLE EAU 97130  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/05/06
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud Route de Saint Hilaire 11890 CARCASSONNE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- l'Hôpital Local de CARENTOIR 56910  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/10/03
- le Centre Hospitalier Spécialisé Charcot de CAUDAN 56850  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/11/03
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 6 avenue de l'île de France BP 79 PONTOISE 95303 CERGY PONTOISE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- l'Hôpital Local 16 rue de la Boutière 71150 CHAGNY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 13/11/01
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/10/01
- le Centre Hospitalier William Morey 7 quai de l'Hôpital BP 120 71321 CHALON SUR SAONE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 1 rue Aristide Briand 71100 CHALON SUR SAONE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/10/01
- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey Rue Auguste Champion 71331 CHALON SUR SAONE  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/10/01

- le Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE 39302  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/07
- la Maison de Retraite de CHAMPCEVRAIS 89220  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/03/02
- la Maison de Retraite Les Lavières de CHAMPLITTE 70600  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/06/02
- la Maison de Retraite Intercommunale 45 route de la Mothe 89120 CHARNY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/02/02
- le Centre Hospitalier de CHAROLLES 71120  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/12/05
- le Centre Hospitalier Général de CHARTRES 28018  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/03/02
- le Centre Hospitalier 42 rue Jean-Marie Thèvenin 58120 CHÂTEAU CHINON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- le Centre Hospitalier de CHATEAUROUX 36019  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/10/03
- le GCS Infotech 36 de CHATEAUROUX  
Groupement de Coopération Sanitaire,  
Représenté par son Administrateur, à l'effet des présentes par décision de l'Administrateur en date du 20/09/12
- la Maison de Retraite de CHATEL CENSOIR 89660  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/04/02

- le Centre Hospitalier de CHATILLON SUR INDRE 36700  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 12/12/12
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle du Cantal à CHAUDES AIGUES 15110  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/11/07
- l'Etablissement Public Médico-Social 1 rue de la Croix Blanche 89700 CHENEY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/10/01
- le Centre Hospitalier 14 route de Beaugy BP 174 58503 CLAMECY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 58 rue Georges BOISSEAU 92110 CLICHY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02
- l'Hôpital Local 13 place de l'Hôpital BP 27 71250 CLUNY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/09/01
- les Hôpitaux Civils 39 avenue de la Liberté 68024 COLMAR  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/09/01
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 1 rue Millet Hugot 89480 COULANGES SUR YONNE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/10/01
- la Maison d'Enfants Saint Henri de COULANGES SUR YONNE 89480  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/05/02
- le Centre Hospitalier Rue Gabriel PERI 77527 COULOMMIERS

Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/10/01

- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/01/02
- le Foyer de Vie Départemental Gérard Vivien Rue de Masselin à COURVILLE SUR EURE 28190  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/04/05
- la Maison de Retraite de COUTRAS 33230  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/10/05
- l'Hôpital Local de la Presqu'île du CROZON 29160  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 30/01/13
- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/06/01
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 116 rue Louis Pasteur BP 11 76161 DARNETAL  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 04/02/02
- le Centre Hospitalier de DIEPPE 76200  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 06/11/13
- l'Hôpital Local 3 rue Marcellin Vollat 71160 DIGOIN  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/01/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 1 bd Chanoine Kir BP 1514 21033 DIJON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01

- le Centre Hospitalier Universitaire 1 bd Jeanne d'Arc BP 1542 21033 DIJON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/01
- l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon à DIJON 21000  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/11/11
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur Avenue Léon Jouhaux BP 79 39108 DOLE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/06/01
- le Centre Hospitalier Spécialisé du Jura à DOLE 39108  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/03
- l'Etablissement Public Educatif et Social de DOLE 39108  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/07/02
- le GIP pour l'Elimination des Dechets de Soins du Jura à DOLE 39108  
Groupement d'Intérêt Public  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/11/07
- le SIH Blanchisserie à DOLE 39000  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/11/07
- le Centre Hospitalier d'EMBRUN 05200  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/03
- le GCS Solidarité Doubs Handicap d'ETALANS 25580  
Groupement de Coopération Sanitaire,  
Représenté par son Président, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/01/13
- le Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan Etampes à ETAMPES 91152  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01

- l'Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" Avenue du 8 mai 1945 BP 69 91152 ETAMPES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/03/02
- le Centre Hospitalier 2 rue de Clèves BP 109 76260 EU  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le SIH Eure–Seine à EVREUX 27023  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/10/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre à EVREUX 27022  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/12/09
- la Maison de Retraite Rue de l'Hôpital 25390 FLANGÉBOUCHE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/02/02
- le Centre Hospitalier 55 boulevard Joffre 77305 FONTAINEBLEAU  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/01
- l'Hôpital Local de FRAIZE 88230  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/10/05
- l'Etablissement Public National 1 allée des Thuyas 94261 FRESNES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/10/01
- l'Hôpital Local de FUMEL 47500  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 03/05/05
- le Centre Hospitalier Spécialisé de GENTILLY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/10/03

- le Centre Hospitalier de GERARDMER 88407  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/02/11
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 2 avenue Villejean BP 89 45503 GIEN  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le Centre Hospitalier Route de Rouen BP 83 27140 GISORS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- l'Hôpital Local de GOURNAY EN BRAY 76220  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/12/03
- le Centre Hospitalier Sainte Marie de GRAND-BOURG – MARIE GALLANTE 97112  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/07/07
- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" Rue de la l'Arsenal BP 155 70104 GRAY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/06/01
- le Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE 38043  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/09/02
- le GCS Florival-Harth-Vallée de GUEBWILLER 68504  
Groupement de Copération Sanitaire,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/12/11
- l'Hôpital Local Alfred Brard à GUEMENE SUR SCORFF 56160  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/10/03
- la Maison de Retraite d'HASPARREN 64240  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/12/05

- le Centre Hospitalier de l'Estuaire à HONFLEUR 14600  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/04/02
- le Centre de Soins Le Neuenberg à INGWILLER 67340  
Etablissement de santé privé d'intérêt collectif,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/10/10
- l'Hôpital Local 21 rue Victor Hugo BP 20 21120 IS SUR TILLE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le Syndicat Interhospitalier du Limousin à ISLE 87170  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/04/11
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 13 rue du Docteur Sauvat BP 84 63503 ISSOIRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/02/02
- la Maison de Retraite Epiant Simon à ISSY L'EVEQUE 71760  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/06/02
- le Centre Hospitalier 5 avenue Gambetta BP 229 89306 JOIGNY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le SIH de la Pharmacie à JOIGNY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/05/03
- l'Hôpital Local de JOSSELIN 56120  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/10/03
- l'Hôpital Intercommunal de JOUARRE 77264  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 09/10/12
- le Centre Hospitalier de la Maulde à JOUARS PONTCHARTRAIN 78760



Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 17/01/12

- le Syndicat Hospitalier 9 rue Camille Flammarion 91260 JUVISY SUR ORGE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/02/02
- le Centre Hospitalier du Nord à KOUMAC 98850  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/11/04
- le Centre Hospitalier Henri Dunant 58405 LA CHARITE SUR LOIRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/03/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé Pierre Lôo à LA CHARITE SUR LOIRE 58405  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/06/01
- le Centre Médical de LA GUICHE 71220  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/03/02
- le Centre Hospitalier de LA MURE 38350  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/10/03
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 17 rue du Général Leclerc 94510 LA QUEUE EN BRIE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/01
- l'Hôpital Local de LA ROCHE BERNARD 56130  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 31/10/03
- l'Hôpital Andrevetan de la ROCHE SUR FORON 74800  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/06/03
- la Maison de Retraite Cordelier Rue de Pouilly 21820 LABERGEMENT LES SEURRE

Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01

- la Maison de Retraite de LAIGNES 21330e Centre Hospitalier  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/03/02
- l'Hôpital Local de LAMBALLE 22405  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/10/03
- l'Hôpital Local "Pierre Gallice" Rue du 19 mars 1962 43300 LANGEAC  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/10/01
- l'Hôpital Local de LANMEUR 29227  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/10/03
- le Centre Hospitalier Psychothérapique de Nancy à LAXOU 54521  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/09/05
- le Centre Hospitalier du Blanc à LE BLANC 36300  
Etablissement public de santé,  
Représenté par sa Directrice, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 30/07/13
- l'Hôpital Local de LE FAOUCET 56320  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/03
- l'Hôpital Local de LE FRANCOIS 97240  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/07/02
- le Centre Hospitalier du HAVRE 76083  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/05/02
- le SIH de Mangot Vulcin au LAMENTIN 97286  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/03

- l'Hôpital Local Yves Lanco de LE PALAIS 56360  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/07/03
- la Maison de Retraite de LE ROBERT 97231  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/04/07
- le Centre Hospitalier Côte de Lumière aux SABLES D'OLONNE 85108  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/12/05
- la Maison de Retraite Départementale de LEVES 28300  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/04/02
- le Centre Hospitalier de LIBOURNE 33505  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/09/05
- le Centre Hospitalier de LILLEBONNE 76170  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 19/04/02
- la Maison de Retraite de L'ISLE SUR LE DOUBS 25250  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/11/06
- le GIP du Serein à L'ISLE SUR SEREIN 89440  
Groupement d'Intérêt Public,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 01/10/12
- le Centre Hospitalier Général de LONGJUMEAU 91161  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/04/02
- l'Hôpital Local Lucien Boissin de LONGUE JUMELLES 49160  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/12/04

- la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de LONGVIC 21600  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 04/07/02
- le Centre Hospitalier 55 rue du Dr Jean-Michel BP 364 39016 LONS LE SAUNIER  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- le Centre Hospitalier de Bretagne Sud à LORIENT 56100  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/10/03
- l'Hôpital Local de LORMES 58140  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/11/02
- l'Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le Centre Hospitalier Boulevard Louis Escande 71018 MACON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/01
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins Rue Jean Bouvet 71018 MACON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/11/01
- l'Hôpital Local de MALESTROIT 56140  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/03
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 40 rue de la Gare BP 17 25620 MAMIROLLE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- le Centre Hospitalier du Marin au MARIN 97290  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/07/02

- le Centre Hospitalier Intercommunal de MARMANDE-TONNEINS 47207  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/06/05
- le GCS « Blanchisserie Interhospitalière Seine et Marne » dit « GCS BIH 77 » de MEAUX 77100  
Groupement de Coopération Sanitaire  
Représenté par son Administrateur, à l'effet des présentes par décision de l'Administrateur en date du 15/07/13
- le GCS « Groupe Hospitalier de l'Est Francilien » dit « GHEF » de MEAUX 77100  
Groupement de Coopération Sanitaire  
Représenté par son Administrateur, à l'effet des présentes par décision de l'Administrateur en date du 15/07/13
- le Centre Hospitalier de MENDE 48000  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/07/03
- le SIH de la Blanchisserie à METZ 57070  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/03/06
- la Maison de Retraite du District Urbain de MIGENNES 89400  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/02
- la Maison de Retraite 3B route de Dijon 21310 MIREBEAU SUR BEZE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/01/02
- le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari à MIRIBEL 01700  
Etablissements de santé privés d'intérêt collectif,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/09/13
- le Centre Hospitalier du Belvédère 72 rue Louis Pasteur BP 45 76131 MONT SAINT AIGNAN  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/01/02

- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard BP 80 21506 MONTBARD  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/01
- le Centre Hospitalier BP 189 71307 MONTCEAU LES MINES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/02/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont à MONTELEGER 26760  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/03/07
- le Centre Hospitalier de MONTEREAU – FAULT SUR YONNE 77130  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 04/02/04
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 5 allée de la Vallière 92120 MONTROUGE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/12/01
- l'Hôpital Local de MONTSEGUR 33580  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/10/05
- l'Etablissement Public Départemental Autonome de Gestion d'EHPAD Publics de l'Essonne (EPDAGEPE) à MORANGIS 91420  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur par intérim en date du 15/02/13
- l'Hôpital Local de MORTEAU 25503  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/03/02
- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/01/02
- la Maison de Retraite de MUGRON 40250  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/07/05

- le SIH SINCAL à NANCY 54052  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/06/03
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 403 av. de la République BP 1403 92014 NANTERRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/07/01
- le SIH de la Blanchisserie à NAZELLES NEGRON 37530  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/11/06
- le Centre Hospitalier 15 rue des Chaudins BP 98 77796 NEMOURS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/01/02
- le Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à NEUFCHATEAU 88307  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision de son Directeur en date du 24/12/13
- le Centre Hospitalier de NEUCHATEL EN BRAY 76270  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Ville Evrard à NEUILLY SUR MARNE 93332  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/06/06
- le Centre Hospitalier de Courbevoie – Neuilly sur Seine à NEUILLY SUR SEINE 92205  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/04/07
- la Maison d'Accueil et de Santé pour Personnes Agées de NEUREY LA DEMIE 70000  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le Centre Hospitalier 1 avenue Colbert 58033 NEVERS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/10/01

- le Centre Hospitalier Universitaire 5 rue Hoche 30029 NIMES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- le Centre Hospitalier de Nouvelle Calédonie à NOUMEA 98849  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 03/05/02
- le Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet de NOUMEA 98845  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 02/05/02
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- le Centre Hospitalier d'OLORON SAINTE MARIE 64404  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/05
- l'Hôpital Local Saint Louis à ORNANS 25290  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/04/02
- le Centre Hospitalier d'ORSAY 91401  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/12/03
- le Centre Hospitalier d'ORTHEZ 64301  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/05/05
- le Centre Hospitalier de PARAY LE MONIAL 71604  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/04/02
- l'Institut National des Invalides à PARIS 75700  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/05/06



- l'Hôpital Local de PENNE D'AGENAIS 47140  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/07/05
- le Centre Hospitalier 1 rue Henri Haeffely 68120 PFASTATT  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/10/01
- le Centre Hospitalier 10 boulevard Beauvallet 45308 PHITIVIERS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- la Maison Départementale de Retraite de PIERRE DE BRESSE 71270  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/11/02
- le Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS 86021  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/10/06
- l'Hôpital Local Avenue Foch BP 95 39801 POLIGNY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/01
- le Centre Hospitalier Place Colombe BP 269 54701 PONT A MOUSSON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 22/01/01
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 52 faubourg de Villeperrot 89140 PONT SUR YONNE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/07/01
- l'EHPAD de PORT SAINTE MARIE 47130  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/10/05
- la Maison de Retraite de Nantou à POURRAIN 89240  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/03/02

- le Centre Hospitalier Léon Binet Route de Chalautre BP 212 77488 PROVINS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/10/01
- le Centre Hospitalier de QUIMPERLE 29391  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil de Surveillance en date du 21/10/10
- le SIH Ellé Laïta de QUIMPERLE 29391  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/11/11
- le Centre de Réadaptation BP 5 25440 QUINGEY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/01/02
- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 24/10/01
- l'Hôpital Local de QUINTIN 22800  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/10/03
- le Centre Hospitalier de RAMBOUILLET 78514  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 02/11/06
- l'Hôpital Local Jacques Mellez de RAON L'ETAPE 88110  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/06/06
- la Maison de Retraite de RAVIERES 89390  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/01/03
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 4 rue Prof. J. PECKER 35065 RENNES  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 15/03/02
- le Centre Hospitalier Guy Thomas Boulevard Etienne Clementel BP 167 63204 RIOM

Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/03/02

- le Centre Hospitalier de ROMORANTIN LANTHENAY 41206  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/04/06
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 1 rue de Germont 76031 ROUEN  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 08/10/01
- le Centre Henri Becquerel de ROUEN 76038  
Etablissement de santé privé d'intérêt collectif,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/04/02
- la Maison de Retraite Château Vorget 11 rue du Vieux Moulin 25680 ROUGEMONT  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/07/01
- le Centre Hospitalier de RUEIL MALMAISON 92500  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/03
- le Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC 22023  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/12/03
- la Maison de Retraite de SAINT BRIS LE VINEUX 89530  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/05/02
- le Centre Hospitalier 3 place de Silly 92211 SAINT CLOUD  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/09/01
- le SIH Dailly à SAINT CLOUD 92210  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 12/01/05
- le Centre Hospitalier de SAINT DIE DES VOSGES 88187

Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 13/03/02

- le Centre Hospitalier de SAINT DIZIER 52115  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/09/04
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne à SAINT DIZIER 52108  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 17/10/05
- le GCS Nord Haute Marne à SAINT DIZIER 52115  
Groupement de Coopération Sanitaire,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 25/10/11
- le SIH de la Vallée de la Marne à SAINT DIZIER 52108  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/01/06
- le GCS Laboratoire du Triangle à SAINT DIZIER 52115  
Groupement de Coopération Sanitaire  
Représenté par son Administrateur, à l'effet des présentes par décision de son Administrateur en date du 27/09/13
- le Centre Hospitalier de SAINT ESPRIT 97270  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/01/02
- la Maison de Retraite de SAINT FARGEAU 89170  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/06/02
- la Maison de Retraite de SAINT FLORENTIN 89600  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/05/02
- le Centre Hospitalier 2 avenue du Dr Mallet BP 49 15102 SAINT FLOUR  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/06/01
- la Maison de Retraite 6 route de Baudrières 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/10/01

- le GCS Blanchisserie Hospitalière de SAINT GERMAIN EN LAYE 78100  
Groupement de Coopération Sanitaire,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/08/12
- la Maison de Retraite La Saône à SAINT JEAN DE LOSNE 21170  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/04/02
- le Centre Hospitalier de SAINT JEAN DE MAURIENNE 73303  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 26/06/03
- l'Hôpital Romain Blondet de SAINT JOSEPH 97212  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/07/02
- le Centre Hospitalier de SAINT LAURENT DU PONT 38380  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/10/02
- l'Hôpital Rhumatologique de SAINT MARTIN D'URIAGE 38410  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 03/10/03
- l'EHPAD « Vivre Ensemble » de SAINT PIERRE EN FAUCIGNY 74800  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur par délégation en date du 29/10/13
- le Centre Hospitalier François DUNAN 20 rue Maître G. LEFEVRE BP 4216 97500  
SAINT PIERRE ET MIQUELON  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/10/01
- le GCS Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth à SAINT PRIEST EN JAREZ 42271  
Groupement de Coopération Sanitaire,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 07/06/11
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN  
PUISAYE

Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 25/01/02

- le Centre Hospitalier de SAINTE FOY LA GRANDE 33220  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 01/07/05
- l'EHPAD La Forêt de Séquigny à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS 91704  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 02/08/12
- le Centre Hospitalier 12 rue Florion 51801 SAINTE MENEHOULD  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 01/03/02
- le C.M.S.P. de SAINTE SAVINE 10300  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 28/04/03
- les Hôpitaux du Mont Blanc à SALLANCHES 74703  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 29/10/03
- la Maison de Retraite de Jean Michel de SAULX DE VESOUL 70240  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 11/06/02
- le Centre Hospitalier de SAUMUR 49403  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 11/09/02
- le Centre Hospitalier Sainte Catherine à SAVERNE 67703  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 15/12/05
- l'EHPAD de SAVIGNY SUR ORGE 91600  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil  
d'Administration en date du 30/04/02
- la Maison de Retraite de SCEY SUR SAONE 70360  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 05/06/02

- la Maison de Retraite Résidence Colbert à SEIGNELAY 89250  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 10/10/03
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 3 avenue Pasteur 21140 SEMUR EN AUXOIS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/10/01
- l'Hôpital Local de SENONES 88210  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Secrétaire Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/10/05
- le Centre Hospitalier 1 avenue Pierre de Coubertin 89108 SENS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/01
- l'Hôpital Local de SEURRE 21250  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 07/05/02
- le Centre Hospitalier de Rouvray à SOTTEVILLE LES ROUEN 76301  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 11/10/02
- le Centre Hospitalier Universitaire de Strasbourg à STRASBOURG 67000  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par décision de son Directeur Général en date du 15/07/13
- le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à TALENCE 33404  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur Général, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/01/04
- le Centre Hospitalier BP 89 63307 THIERS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 14/06/01
- le Centre Hospitalier L.-J. Gregory à THUIR 66301  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/02

- le Centre Hospitalier BP 127 89700 TONNERRE  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/10/01
- la Maison de Retraite 16 avenue A. BRIAND 89130 TOUCY  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/02/02
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" Place Claude Burgat 71320 TOULON SUR ARROUX  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 29/01/02
- l'Hôpital de Belnay à TOURNUS 71700  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 18/03/02
- l'Institut Médico-Educatif 8 avenue Pasteur 71700 TOURNUS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/06/01
- l'Hôpital Maison de Retraite des TROIS ILETS 97229  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/06/02
- le Centre Hospitalier de TROYES 10003  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur en date du 26/04/02
- le GIP Logistique Interhospitalier de l'Aube à TROYES 10003  
Groupement d'Intérêt Public,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 09/10/12
- le GCS Laboratoire de l'Aube à TROYES 10003  
Groupement de Coopération Sanitaire,  
Représenté par son Administrateur, à l'effet des présentes par décision de l'Administrateur en date du 05/02/13
- l'UGECAM de VANDOEUVRE LES NANCY 54519  
Etablissement de santé privé d'intérêt collectif,



Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/03/02

- la Maison du Mineur à VENCE 06141  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 03/06/03
- la Maison de Retraite 1 rue de l'Hôpital 71350 VERDUN SUR LE DOUBS  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 30/11/01
- la Maison de Retraite Saint François à VERMENTON 89270  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 16/01/03
- le Centre Hospitalier de VERNEUIL SUR AVRE 27137  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 06/05/02
- la Maison de Retraite Léon Maugé à VERRIERES LES BUISSON 91370  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 03/04/02
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 41 avenue A. BRIAND BP 409  
70014 VESOUL  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 01/02/02
- la Maison de Retraite de VIENNE LE CHATEAU 51800  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/11/03
- le Centre Hospitalier Paul Guiraud de VILLEJUIF 94806  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 20/12/02
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle de VILLENEUVE D'ASCQ 59652  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 28/01/06
- l'Hôpital "Roland Bonnion" 87 rue Carnot BP 92 89500 VILLENEUVE SUR YONNE  
Etablissement public de santé,

Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 25/06/01

- la Maison de Retraite Griboulard de VILLERSEXEL 70110  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 21/06/01
- le Centre Hospitalier Auxois Morvan de VITTEAUX 21350  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par décision du Directeur de l'ARS de Bourgogne en date du 30/09/11
- l'Hôpital Local de WASSELONNE 67318  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 27/10/06
- l'Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT  
Etablissement public de santé,  
Représenté par son Directeur, à l'effet des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du 23/01/02

et toutes autres personnes morales dont l'adhésion viendrait à être acceptée par la suite, un Groupement d'Intérêt Public dénommé "GIP-C PAGE" régi par la présente convention.

## **ARTICLE 2 – OBJET**

Le GIP - CPAGE a pour objet l'exercice en commun d'activités de recherche, de développement et d'exploitation en systèmes d'information hospitaliers et de santé, ainsi que toutes les prestations associées à ces activités. Le GIP accomplit ses missions dans le respect de la politique nationale relative aux systèmes d'information de santé

Ainsi, et dans le respect des choix exprimés par chacun, il a en charge au profit des établissements membres :

- d'exploiter, de développer et de faire évoluer les progiciels de la solution C. Page et d'assurer, à titre principal, toutes les prestations liées à la maintenance et à la diffusion de ces produits,
- de traiter la paie de leurs agents et d'assurer l'interface avec les progiciels de gestion administrative et financière utilisés par ces établissements,
- de gérer des équipements d'intérêt commun nécessaires à l'accomplissement de ses missions.
- de mettre à disposition, à titre onéreux, le droit d'usage et le droit de reproduction des progiciels dont le groupement est propriétaire.

- D'assurer en infogérance pour le compte de ses membres, l'hébergement d'applications informatiques de quelque nature qu'elles soient.

### **ARTICLE 3 - SIEGE**

Le GIP - CPAGE a son siège :

Parc technologique de la Toison-d'Or, 19, rue Louis de Broglie, 21000 Dijon.

Il pourra être transféré en tout autre lieu, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant, par décision du Conseil d'Administration

### **ARTICLE 4 – DUREE**

La durée du GIP CPAGE est portée à 15 ans à compter de la date de la publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel d'approbation de modification de sa convention constitutive dans les conditions prévues à l'article 1 du décret du 26 janvier 2012 susvisé.

### **ARTICLE 5 – ADMISSION, EXCLUSION, RETRAIT**

#### ***ARTICLE 5.1. : ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES***

Le Groupement peut, au cours de son existence, admettre de nouveaux membres, personnes morales de droit public ou privé.

Plus particulièrement les structures de coopération hospitalière dotées de la personnalité juridique peuvent être admises, pour le compte de leurs membres, sous réserve que leur propre objet social l'autorise expressément.

Les candidatures seront soumises au Conseil d'Administration qui délibère sur l'admission du nouveau membre avant de la soumettre au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le nouveau membre sera tenu des dettes, au prorata de sa contribution au capital du Groupement.

Tout nouveau membre est réputé adhérer aux dispositions de la présente convention et de ses annexes, ainsi qu'à toutes les décisions déjà prises par les instances du Groupement et qui s'appliqueraient aux membres de celui-ci.

L'admission d'un nouveau membre en cours d'année lui confère les droits statutaires prévus à l'art. 7.2. et ne prend effet qu'à compter de la date d'approbation de l'avenant et au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Pour toute nouvelle adhésion, l'avenant à la présente convention devra faire l'objet d'une publication dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

#### ***ARTICLE 5.2. : EXCLUSION D'UN MEMBRE***

L'exclusion d'un membre ne peut être prononcée qu'en cas de non respect, grave ou répété, de ses obligations résultant de la présente convention ou du règlement intérieur et, à défaut de régularisation dans le mois, après une mise en demeure adressée par le Président du Conseil d'Administration ou le Directeur du Groupement.

Le membre défaillant peut mettre en œuvre la procédure de conciliation prévue à l'article 24 ci-dessous dans le mois qui suit la mise en demeure.

A défaut de régularisation et si la conciliation n'aboutit pas, l'exclusion est décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire, saisie par le Conseil d'Administration.

Le membre défaillant est obligatoirement entendu par l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée au minimum 15 jours à l'avance ; mais il ne prend pas part au vote et ses voix ne sont pas décomptées pour les règles de quorum et de majorité.

Le membre exclu reste tenu des dettes contractées par le Groupement jusqu'à la date de son exclusion au prorata de sa contribution au capital du Groupement.

Il est procédé à un arrêté des comptes à la date de l'exclusion, selon les modalités et conditions prévues à l'article 5.3. de la présente convention.

La répartition des droits statutaires telle que définie à l'art. 7.2. donne lieu à régularisation au 1<sup>er</sup> janvier suivant l'exclusion ; jusqu'à cette date les voix de l'exclu ne sont pas décomptées pour l'application des règles de quorum et de majorité.

Pour toute exclusion, l'avenant à la présente convention devra faire l'objet d'une publication dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

### ***ARTICLE 5.3. : RETRAIT D'UN MEMBRE***

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du Groupement. Ce retrait ne peut toutefois intervenir qu'à l'expiration d'un exercice budgétaire.

Sauf dans le cas de dissolution d'un établissement membre du GIP CPAGE entraînant ipso facto son retrait du Groupement à la date où son activité prend fin, le membre du Groupement désirant se retirer doit notifier son intention au Directeur du Groupement par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, huit mois au moins avant la clôture de l'exercice au terme duquel interviendra son retrait.

Le Directeur du Groupement en avise sans délai les administrateurs.

Le Conseil d'Administration constate par délibération le retrait du membre, arrête la date effective du retrait et procède à l'arrêté contradictoire des comptes.

Le retrayant doit régler sa quote-part des dettes éventuelles du Groupement à la date de son retrait, incluant les dettes échues et les dettes à échoir constatées en comptabilité, ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours, lors du retrait et ce au prorata de sa contribution au capital du Groupement.

Dans le cas où l'arrêté des comptes ferait apparaître un solde positif en faveur du retrayant, le Groupement lui versera les sommes dues dans les soixante jours suivant l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice à la clôture duquel le retrait aura été prononcé.

Dans le cas contraire, où il apparaîtrait un solde négatif, le retrayant procédera au remboursement des sommes dues dans le même délai.

Pour tout retrait, l'avenant à la présente convention devra faire l'objet d'une publication prévue par les textes en vigueur.

## **ARTICLE 6– APPORTS DES MEMBRES – CAPITAL**

### ***ARTICLE 6.1. : APPORTS EN NUMERAIRE***

Chacun des soussignés fait apport au Groupement d'une somme en numéraire fixée en fonction de l'utilisation des produits et services définis à l'article 2.

L'apport en numéraire de chacun des membres correspond à 1 (un) % de la valeur des produits qu'il utilise, calculée de la même manière que les droits sociaux (voir art. 7.1. ci-après).

- la Maison de Retraite d'AIGUILLON 47190 apporte au Groupement la somme de 30 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU apporte au Groupement la somme de 397 euros
- le Centre d'Aide par le Travail d'ALBESTROFF 57670 apporte au Groupement la somme de 28 euros
- le Centre Hospitalier 63600 AMBERT apporte au Groupement la somme de 671 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal AMBOISE – CHATEAU-RENAULT 37403 apporte au Groupement la somme de 876 euros
- la Maison de Retraite d'ANCY LE FRANC, 89160 apporte au Groupement la somme de 28 euros
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES apporte au Groupement la somme de 1.611 euros
- le GIP du Triangle d'Or 39600 ARBOIS apporte au Groupement la somme de 45 euros
- l'Hôpital Local d'ARNAY LE DUC 21230 apporte au Groupement la somme de 38 euros

- le Centre Hospitalier 91290 ARPAJON apporte au Groupement la somme de 861 euros
- l'Institut Départemental G. Baguer d'ASNIERES SUR SEINE 92600 apporte au Groupement la somme de 103 euros
- le Centre Hospitalier 89011 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 1.608 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 609 euros
- le Syndicat Interhospitalier de la Crèche d'AUXERRE 89000 apporte au Groupement la somme de 19 euros
- le Foyer Départemental de l'Enfance d'AUXERRE 89010 apporte au Groupement la somme de 19 euros
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 710 euros
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE apporte au Groupement la somme de 38 euros
- l'Hôpital Local 21130 AUXONNE apporte au Groupement la somme de 309 euros
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY apporte au Groupement la somme de 85 euros
- l'Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE apporte au Groupement la somme de 87 euros
- l'Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN apporte au Groupement la somme de 248 euros
- l'Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES apporte au Groupement la somme de 163 euros
- le CSLD du Territoire de Belfort 90800 BAVILLIERS apporte au Groupement la somme de 631 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise 95260 BEAUMONT SUR OISE apporte au Groupement la somme de 1.519 euros
- le Centre Hospitalier de BELLEY 01306 apporte au Groupement la somme de 549 euros
- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY apporte au Groupement la somme de 825 euros

- le Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON apporte au Groupement la somme de 452 euros
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON apporte au Groupement la somme de 32 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON 25031 apporte au Groupement la somme de 4.089 euros
- la Maison de Retraite 25310 BLAMONT apporte au Groupement la somme de 100 euros
- l'Hôpital Local de BOURBONNE LES BAINS 52400 apporte au Groupement la somme de 408 euros
- le Centre Hospitalier de BOURGOIN-JALLIEU 38317 apporte au Groupement la somme de 1.119 euros
- le Centre Hospitalier des Escartons à BRIANCON 05105 apporte au Groupement la somme de 113 euros
- le SIH de BRIANCON 05105 apporte au Groupement la somme de 19 euros
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON apporte au Groupement la somme de 205 euros
- le Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE apporte au Groupement la somme de 226 euros
- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION apporte au Groupement la somme de 511 euros
- l'Hôpital Saint Roch de BUZANCAIS 36500 apporte au Groupement la somme de 185 euros
- le Centre Hospitalier de CALAIS 62107 apporte au Groupement la somme de 1.125 euros
- l'Hôpital Local de CAPESTERRE BELLE EAU 97130 apporte au Groupement la somme de 127 euros
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE apporte au Groupement la somme de 2.328 euros
- l'Hôpital Local de CARENTOIR 56910 apporte au Groupement la somme de 93 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé Charcot de CAUDAN 56850 apporte au Groupement la somme de 329 euros
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE apporte au Groupement la somme de 1.361 euros

- l'Hôpital Local 71150 CHAGNY apporte au Groupement la somme de 222 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 990 euros
- le Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 1.642 euros
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 22 euros
- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE apporte au Groupement la somme de 43 euros
- le Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE 39302 apporte au Groupement la somme de 383 euros
- la Maison de Retraite de CHAMPCEVRAIS 89220 apporte au Groupement la somme de 44 euros
- la Maison de Retraite Les Lavières de CHAMPLITTE 70600 apporte au Groupement la somme de 104 euros
- la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY apporte au Groupement la somme de 19 euros
- le Centre Hospitalier de CHAROLLES 71120 apporte au Groupement la somme de 77 euros
- le Centre Hospitalier Général de CHARTRES 28018 apporte au Groupement la somme de 2.771 euros
- le Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON apporte au Groupement la somme de 347 euros
- le Centre Hospitalier de CHATEAUROUX 36019 apporte au Groupement la somme de 1.395 euros
- le GCS INFOTECH 36 de CHATEAUROUX 36019 apporte au Groupement la somme de 45 euros
- la Maison de Retraite de CHATEL CENSOIR 89660 apporte au Groupement la somme de 49 euros
- le Centre Hospitalier de CHATILLON SUR INDRE 36700 apporte au Groupement la somme de 292 euros
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle du Cantal à CHAUDES AIGUES 15110 apporte au Groupement la somme de 56 euros



- l'Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY apporte au Groupement la somme de 27 euros
- le Centre Hospitalier 58503 CLAMECY apporte au Groupement la somme de 394 euros
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY apporte au Groupement la somme de 517 euros
- l'Hôpital Local 71250 CLUNY apporte au Groupement la somme de 252 euros
- les Hôpitaux Civils 68024 COLMAR apportent au Groupement la somme de 3.668 euros
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE apporte au Groupement la somme de 62 euros
- la Maison d'Enfants Saint Henri de COULANGES SUR YONNE 89480 apporte au Groupement la somme de 17 euros
- le Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS apporte au Groupement la somme de 1.233 euros
- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES apporte au Groupement la somme de 76 euros
- le Foyer de Vie Départemental de COURVILLE SUR EURE 28190 apporte au Groupement la somme de 163 euros
- la Maison de Retraite de COUTRAS 33230 apporte au Groupement la somme de 95 euros
- l'Hôpital Local de la Presqu'île du CROZON 29160 apporte au Groupement la somme de 96 euros
- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON apporte au Groupement la somme de 27 euros
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL apporte au Groupement la somme de 376 euros
- le Centre Hospitalier de DIEPPE 76202 apporte au Groupement la somme de 1.853 euros
- l'Hôpital Local 71160 DIGOIN apporte au Groupement la somme de 182 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON apporte au Groupement la somme de 969 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON apporte au Groupement la somme de 6.320 euros

- l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon à DIJON 21000 apporte au Groupement la somme de 143 euros
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE apporte au Groupement la somme de 962 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé du Jura à DOLE 39108 apporte au Groupement la somme de 886 euros
- l'Etablissement Public Educatif et Social de DOLE 39107 apporte au Groupement la somme de 199 euros
- le GIP pour l'Elimination des Déchets de Soins du Jura à DOLE 39108 apporte au Groupement la somme de 21 euros
- le SIH Blanchisserie à DOLE 39000 apporte au Groupement la somme de 31 euros
- le Centre Hospitalier d'EMBRUN 05200 apporte au Groupement la somme de 186 euros
- le GCS Solidarité Doubs Handicap d'ETALANS 25580 apporte au Groupement la somme de 257 euros
- le Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan Etampes à ETAMPES 91152 apporte au Groupement la somme de 1.589 euros
- l'Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES apporte au Groupement la somme de 1.130 euros
- le Centre Hospitalier EU 76260 apporte au Groupement la somme de 287 euros
- le SIH Eure –Seine à EVREUX 27023 apporte au Groupement la somme de 2.803 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre à EVREUX 27022 apporte au Groupement la somme de 109 euros
- la Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE apporte au Groupement la somme de 22 euros
- le Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU apporte au Groupement la somme de 1.298 euros
- l'Hôpital Local de FRAIZE 88230 apporte au Groupement la somme de 29 euros
- l'Etablissement Public National 94261 FRESNES apporte au Groupement la somme de 545 euros
- l'Hôpital Local de FUMEL 47500 apporte au Groupement la somme de 39 euros

- le Centre Hospitalier Spécialisé de GENTILLY 94250 apporte au Groupement la somme de 199 euros
- le Centre Hospitalier de GERARDMER 88407 apporte au Groupement la somme de 242 euros
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN apporte au Groupement la somme de 948 euros
- le Centre Hospitalier 27140 GISORS apporte au Groupement la somme de 576 euros
- l'Hôpital Local de GOURNAY EN BRAY 76220 apporte au Groupement la somme de 148 euros
- le Centre Hospitalier Sainte Marie de GRAND BOURG – MARIE GALLANTE 97112 apporte au Groupement la somme de 94 euros
- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY apporte au Groupement la somme de 637 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE 38043 apporte au Groupement la somme de 2.686 euros
- le GCS Florival-Harth-Vallée de GUEBWILLER 68504 apporte au Groupement la somme de 44 euros
- l'Hôpital Local Alfred Brard à GUEMENE SUR SCORFF 56160 apporte au Groupement la somme de 323 euros
- la Maison de Retraite d'HASPARREN 64240 apporte au Groupement la somme de 22 euros
- le Centre Hospitalier de l'Estuaire à HONFLEUR 14600 apporte au Groupement la somme de 1.150 euros
- le Centre de Soins Le Neuenberg à INGWILLER 67340 apporte au Groupement la somme de 162 euros
- l'Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE apporte au Groupement la somme de 126 euros
- le SIH du Limousin à ISLE 87170 apporte au Groupement la somme de 12 euros
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE apporte au Groupement la somme de 542 euros
- la Maison de Retraite Epinat Simon à ISSY L'EVEQUE 71760 apporte au Groupement la somme de 13 euros
- le Centre Hospitalier 89306 JOIGNY apporte au Groupement la somme de 765 euros

- le SIH de la Pharmacie à JOIGNY 89300 apporte au Groupement la somme de 25 euros
- l'Hôpital Local de JOSSELIN 56120 apporte au Groupement la somme de 283 euros
- l'Hôpital Intercommunal de JOUARRE 77264 apporte au Groupement la somme de 337 euros
- le Centre Hospitalier de la Maulde à JOUARS PONTCHARTRAIN 78760 apporte au Groupement la somme de 296 euros
- le Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE apporte au Groupement la somme de 435 euros
- le Centre Hospitalier du Nord à KOUMAC 98850 apporte au Groupement la somme de 105 euros
- le Centre Hospitalier Henri Dunant 58405 LA CHARITE SUR LOIRE apporte au Groupement la somme de 534 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé Pierre Lôo 58405 LA CHARITE SUR LOIRE apporte au Groupement la somme de 742 euros
- le Centre Médical de LA GUICHE 71220 apporte au Groupement la somme de 238 euros
- le Centre Hospitalier de LA MURE 38350 apporte au Groupement la somme de 279 euros
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE apporte au Groupement la somme de 622 euros
- l'Hôpital Local de LA ROCHE BERNARD 56130 apporte au Groupement la somme de 82 euros
- l'Hôpital Andrevetan de LA ROCHE SUR FORON 74800 apporte au Groupement la somme de 206 euros
- la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE apporte au Groupement la somme de 14 euros
- la Maison de Retraite de LAIGNES 21330 apporte au Groupement la somme de 16 euros
- l'Hôpital Local de LAMBALLE 22405 apporte au Groupement la somme de 269 euros
- l'Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC apporte au Groupement la somme de 425 euros
- l'Hôpital Local de LANMEUR 29227 apporte au Groupement la somme de 261 euros

- le Centre Hospitalier Psychothérapique de Nancy à LAXOU 54521 apporte au Groupement la somme de 222 euros
- le Centre Hospitalier du Blanc à LE BLANC apporte au Groupement la somme de 686 euros
- l'Hôpital Local de LE FAOUET 56320 apporte au Groupement la somme de 182 euros
- l'Hôpital Local de LE FRANCOIS 97240 apporte au Groupement la somme de 98 euros
- le Groupe Hospitalier du HAVRE 76083 apporte au Groupement la somme de 4.386 euros
- le SIH de Mangot Vulcin au LAMENTIN 97286 apporte au Groupement la somme de 25 euros
- l'Hôpital Local Yves Lanco de LE PALAIS 56360 apporte au Groupement la somme de 265 euros
- la Maison de Retraite de LE ROBERT 97231 apporte au Groupement la somme de 41 euros
- le Centre Hospitalier Côte de Lumière aux SABLES D'OLONNE 85108 apporte au Groupement la somme de 858 euros
- la Maison de Retraite Départementale de LEVES 28300 apporte au Groupement la somme de 339 euros
- le Centre Hospitalier de LIBOURNE 33505 apporte au Groupement la somme de 2.539 euros
- le Centre Hospitalier de LILLEBONNE 76170 apporte au Groupement la somme de 610 euros
- la Maison de Retraite de L'ISLE SUR LE DOUBS 25250 apporte au Groupement la somme de 42 euros
- le GIP du Serein à L'ISLE SUR SEREIN 89440 apporte au Groupement la somme de 35 euros
- le Centre Hospitalier Général de LONGJUMEAU 91161 apporte au Groupement la somme de 1.742 euros
- l'Hôpital Local Lucien Boissin de LONGUE JUMELLES 49160 apporte au Groupement la somme de 101 euros
- la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de LONGVIC 21600 apporte au Groupement la somme de 18 euros

- le Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER apporte au Groupement la somme de 1.114 euros
- le Centre Hospitalier de Bretagne Sud à LORIENT 56100 apporte au Groupement la somme de 1.740 euros
- l'Hôpital Local de LORMES 58140 apporte au Groupement la somme de 288 euros
- l'Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS apporte au Groupement la somme de 501 euros
- le Centre Hospitalier 71018 MACON apporte au Groupement la somme de 2.380 euros
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON apporte au Groupement la somme de 494 euros
- l'Hôpital Local de MALESTROIT 56140 apporte au Groupement la somme de 109 euros
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE apporte au Groupement la somme de 46 euros
- le Centre Hospitalier du Marin à LE MARIN 97290 apporte au Groupement la somme de 95 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal de MARMANDE – TONNEINS 47207 apporte au Groupement la somme de 179 euros
- le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Seine et Marne à MEAUX 77100 apporte au Groupement la somme de 112 euros
- le Groupement de Coopération Sanitaire Groupe Hospitalier de l'Est Francilien à MEAUX 77100 apporte au Groupement la somme de 46 euros
- le Centre Hospitalier de MENDE 48000 apporte au Groupement la somme de 1.270 euros
- le Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à METZ 57070 apporte au Groupement la somme de 47 euros
- la Maison de Retraite du District Urbain de MIGENNES 89400 apporte au Groupement la somme de 83 euros
- la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE apporte au Groupement la somme de 21 euros
- le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari de MIRIBEL 01700 apporte au Groupement la somme de 55 euros

- le Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN apporte au Groupement la somme de 276 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD apporte au Groupement la somme de 1.423 euros
- le Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES apporte au Groupement la somme de 710 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont à MONTELEGER 26760 apporte au Groupement la somme de 475 euros
- le Centre Hospitalier de MONTEREAU – FAULT SUR YONNE 77130 apporte au Groupement la somme de 671 euros
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTRouGE apporte au Groupement la somme de 186 euros
- l'Hôpital Local de MONTSEGUR 33580 apporte au Groupement la somme de 33 euros
- l'Établissement Public Départemental Autonome de Gestion d'EHPAD Publics de l'Essonne (EPDAGEPE) à MORANGIS 91420 apporte au Groupement la somme de 240 euros
- l'Hôpital Local de MORTEAU 25503 apporte au Groupement la somme de 271 euros
- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN apporte au Groupement la somme de 39 euros
- la Maison de Retraite de MUGRON 40250 apporte au Groupement la somme de 23 euros
- le SINCAL à NANCY 54052 apporte au Groupement la somme de 305 euros
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE apporte au Groupement la somme de 2.082 euros
- le Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à NAZELLES NEGRON 37530 apporte au Groupement la somme de 35 euros
- le Centre Hospitalier 77796 NEMOURS apporte au Groupement la somme de 1.159 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à NEUFCHATEAU 88307 apporte au Groupement la somme de 1.273 euros
- le Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY 76270 apporte au Groupement la somme de 341 euros

- le Centre Hospitalier Spécialisé de Ville Evrard à NEUILLY SUR MARNE 93332 apporte au Groupement la somme de 1.039 euros
- le Centre Hospitalier de Courbevoie – Neuilly sur Seine à NEUILLY SUR SEINE 92205 apporte au Groupement la somme de 1.166 euros
- la Maison d’Accueil et de Santé pour Peronnes Agées de NEUREY LA DEMIE 70000 apporte au Groupement la somme de 226 euros
- le Centre Hospitalier 58033 NEVERS apporte au Groupement la somme de 2.494 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES apporte au Groupement la somme de 4.179 euros
- le Centre Hospitalier de Nouvelle Calédonie à NOUMEA 98849 apporte au Groupement la somme de 870 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet de NOUMEA 98845 apporte au Groupement la somme de 169 euros
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS apporte au Groupement la somme de 280 euros
- le Centre Hospitalier d’OLORON SAINTE MARIE 64404 apporte au Groupement la somme de 385 euros
- l’Hôpital Local Saint Louis à ORNANS 25290 apporte au Groupement la somme de 136 euros
- le Centre Hospitalier d’ORSAY 91401 apporte au Groupement la somme de 797 euros
- le Centre Hospitalier d’ORTHEZ 64301 apporte au Groupement la somme de 417 euros
- le Centre Hospitalier de PARAY LE MONIAL 71604 apporte au Groupement la somme de 175 euros
- l’Institut National des Invalides à PARIS 75700 apporte au Groupement la somme de 330 euros
- l’Hôpital Local de PENNE D’AGENAIS 47140 apporte au Groupement la somme de 53 euros
- le Centre Hospitalier 68120 PFASTATT apporte au Groupement la somme de 339 euros
- le Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS apporte au Groupement la somme de 567 euros



- la Maison Départementale de Retraite de PIERRE DE BRESSE 71270 apporte au Groupement la somme de 52 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS 86021 apporte au Groupement la somme de 1.128 euros
- l'Hôpital Local 39801 POLIGNY apporte au Groupement la somme de 224 euros
- le Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON apporte au Groupement la somme de 234 euros
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE apporte au Groupement la somme de 33 euros
- l'EHPAD de PORT SAINTE MARIE 47130 apporte au Groupement la somme de 16 euros
- la Maison de Retraite de Nantou à POURRAIN 89240 apporte au Groupement la somme de 13 euros
- le Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS apporte au Groupement la somme de 1.348 euros
- le Centre Hospitalier de QUIMPERLE 29391 apporte au Groupement la somme de 674 euros
- le SIH Ellé Laïta de QUIMPERLE 29391 apporte au Groupement la somme de 31 euros
- le Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY apporte au Groupement la somme de 61 euros
- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY apporte au Groupement la somme de 16 euros
- l'Hôpital Local de QUINTIN 22800 apporte au Groupement la somme de 427 euros
- le Centre Hospitalier de RAMBOUILLET 78514 apporte au Groupement la somme de 468 euros
- l'Hôpital Local Jacques Mellez de RAON L'ETAPE 88110 apporte au Groupement la somme de 198 euros
- la Maison de Retraite de RAVIERES 89390 apporte au Groupement la somme de 20 euros
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES apporte au Groupement la somme de 25 euros
- le Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM apporte au Groupement la somme de 569 euros

- le Centre Hospitalier de ROMORANTIN LANTHENAY 41206 apporte au Groupement la somme de 835 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN apporte au Groupement la somme de 7.594 euros
- le Centre Henri Becquerel de ROUEN 76038 apporte au Groupement la somme de 147 euros
- la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT apporte au Groupement la somme de 13 euros
- le Centre Hospitalier de RUEIL MALMAISON 92500 apporte au Groupement la somme de 368 euros
- le Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC 22023 apporte au Groupement la somme de 689 euros
- la Maison de Retraite de SAINT BRIS LE VINEUX 89530 apporte au Groupement la somme de 71 euros
- le Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD apporte au Groupement la somme de 1.260 euros
- le SIH Dailly à SAINT CLOUD 92210 apporte au Groupement la somme de 30 euros
- le Centre Hospitalier de SAINT DIE DES VOSGES 88187 apporte au Groupement la somme de 228 euros
- le Centre Hospitalier de SAINT DIZIER 52115 apporte au Groupement la somme de 1.075 euros
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne à SAINT DIZIER 52108 apporte au Groupement la somme de 824 euros
- le GCS Nord Haute Marne à SAINT DIZIER 52115 apporte au Groupement la somme de 31 euros
- le Syndicat Interhospitalier de la Vallée de la Marne à SAINT DIZIER 52108 apporte au Groupement la somme de 62 euros
- le GCS Laboratoire du Triangle à SAINT DIZIER 52115 apporte au Groupement la somme de 46 euros
- le Centre Hospitalier de SAINT ESPRIT 97270 apporte au Groupement la somme de 243 euros
- la Maison de Retraite de SAINT FARGEAU 89170 apporte au Groupement la somme de 40 euros

- la Maison de Retraite de SAINT FLORENTIN 89600 apporte au Groupement la somme de 98 euros
- le Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR apporte au Groupement la somme de 562 euros
- la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le GCS Blanchisserie hospitalière de SAINT GERMAIN EN LAYE 78100 apporte au Groupement la somme de 110 euros
- la Maison de Retraite La Saône à SAINT JEAN DE LOSNE 21170 apporte au Groupement la somme de 187 euros
- le Centre Hospitalier de SAINT JEAN DE MAURIENNE 73303 apporte au Groupement la somme de 325 euros
- l'Hôpital Romain Blondet de SAINT JOSEPH 97212 apporte au Groupement la somme de 121 euros
- le Centre Hospitalier de SAINT LAURENT DU PONT 38380 apporte au Groupement la somme de 273 euros
- l'Hôpital Rhumatologique de SAINT MARTIN D'URIAGE 38410 apporte au Groupement la somme de 257 euros
- l'EHPAD Vivre ensemble à SAINT PIERRE DE FAUCIGNY 74800 apporte au Groupement la somme de 56 euros
- le Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON apporte au Groupement la somme de 202 euros
- le GCS Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth à SAINT PRIEST EN JAREZ 42271 apporte au Groupement la somme de 259 euros
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE apporte au Groupement la somme de 24 euros
- le Centre Hospitalier de SAINTE FOY LA GRANDE 33220 apporte au Groupement la somme de 479 euros
- l'EHPAD La Forêt de Séquigny à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS 91704 apporte au Groupement la somme de 102 euros
- le Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD apporte au Groupement la somme de 115 euros
- Le C.M.S.P. de SAINT SAVINE 10300 apporte au Groupement la somme de 132 euros

- les Hôpitaux du Mont Blanc à SALLANCHES 74703 apportent au Groupement la somme de 662 euros
- la Maison de Retraite Jean Michel de SAULX DE VESOUL 70240 apporte au Groupement la somme de 89 euros
- le Centre Hospitalier de SAUMUR 49403 apporte au Groupement la somme de 553 euros
- le Centre Hospitalier Sainte Catherine à SAVERNE 67703 apporte au Groupement la somme de 889 euros
- l'EHPAD de SAVIGNY SUR ORGE 91600 apporte au Groupement la somme de 61 euros
- la Maison de Retraite de SCEY SUR SAONE 70360 apporte au Groupement la somme de 71 euros
- la Résidence Colbert à SEIGNELAY 89250 apporte au Groupement la somme de 70 euros
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS apporte au Groupement la somme de 1.306 euros
- l'Hôpital Local de SENONES 88210 apporte au Groupement la somme de 28 euros
- le Centre Hospitalier 89108 SENS apporte au Groupement la somme de 1.585 euros
- l'Hôpital Local de SEURRE 21250 apporte au Groupement la somme de 42 euros
- le Centre Hospitalier de Rouvray à SOTTEVILLE LES ROUEN 76301 apporte au Groupement la somme de 1.687 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire de STRASBOURG 67000 apporte au Groupement la somme de 3.404 euros
- le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à TALENCE 33404 apporte au Groupement la somme de 3.617 euros
- le Centre Hospitalier 63307 THIERS apporte au Groupement la somme de 457 euros
- le Centre Hospitalier L.-J. Gregory à THUIR 66301 apporte au Groupement la somme de 832 euros
- le Centre Hospitalier 89700 TONNERRE apporte au Groupement la somme de 866 euros
- la Maison de Retraite 89130 TOUCY apporte au Groupement la somme de 16 euros
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX apporte au Groupement la somme de 27 euros

- l'Hôpital de Belnay à TOURNUS 71700 apporte au Groupement la somme de 342 euros
- l'Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS apporte au Groupement la somme de 176 euros
- l'Hôpital Maison de Retraite des TROIS ILETS 97229 apporte au Groupement la somme de 155 euros
- le Centre Hospitalier de TROYES 10003 apporte au Groupement la somme de 2.729 euros
- le GIP Logistique Interhospitalier de l'Aube à TROYES 10003 apporte au Groupement la somme de 45 euros
- le GCS Laboratoires de l'Aube à TROYES 10003 apporte au Groupement la somme de 45 euros
- l'UGECAM 54519 à VANDOEUVRE LES NANCY 54519 apporte au Groupement la somme de 398 euros
- la Maison du Mineur à VENCE 06141 apporte au Groupement la somme de 77 euros
- la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS apporte au Groupement la somme de 12 euros
- la Maison de Retraite Saint François à VERMENTON 89270 apporte au Groupement la somme de 15 euros
- le Centre Hospitalier de VERNEUIL SUR AVRE 27137 apporte au Groupement la somme de 446 euros
- la Maison de Retraite Léon Maugé à VERRIERES LES BUISSON 91370 apporte au Groupement la somme de 24 euros
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL apporte au Groupement la somme de 1.484 euros
- la Maison de Retraite de VIENNE LE CHATEAU 51800 apporte au Groupement la somme de 89 euros
- le Centre Hospitalier Paul Guiraud de VILLEJUIF 94806 apporte au Groupement la somme de 632 euros
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle de VILLENEUVE D'ASCQ 59652 apporte au Groupement la somme de 120 euros
- l'Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE apporte au Groupement la somme de 278 euros

- la Maison de Retraite Griboulard de VILLERSEXEL 70110 apporte au Groupement la somme de 33 euros
  - l'Hôpital Local 21350 VITTEAUX apporte au Groupement la somme de 928 euros
  - l'Hôpital Local de WASSELONNE 67318 apporte au Groupement la somme de 159 euros
  - l'Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT apporte au Groupement la somme de 246 euros
- ainsi que les soussignés le reconnaissent.

**ARTICLE 6.2. : APPORTS EN NATURE**

Les apports en nature sont constitués par la valorisation des parts de copropriété sur les logiciels C.Page et PH7 détenues par le CHU de DIJON et certains établissements hospitaliers de Bourgogne qui ont dès l'origine préfinancé les développements de Page puis de C.Page.

- Le CHU de DIJON (21) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page et PH7.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de : 5 593 423 euros au titre de C.Page et 307 520 euros au titre de PH7 soit un total de 5 900 943 euros.

- Le Centre Hospitalier de NEVERS (58) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 657 018 euros.

- Le Centre Hospitalier de MACON (71) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 441 837 euros.

- Le Centre Hospitalier d'AUXERRE (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 409 192 euros.

- Le Centre Hospitalier de CHALON-SUR-SAONE (71) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 339 678 euros.

- Le Centre Hospitalier de SENS (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 321 172 euros.

- Le Centre Hospitalier de SEMUR-EN-AUXOIS (21) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 195 331 euros.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé LA CHARTREUSE à DIJON (21) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 191 439 euros.

- Le Centre Hospitalier de JOIGNY (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 133 204 euros.

- Le Centre Hospitalier de TONNERRE (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 124 357 euros.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé de la CHARITE-SUR-LOIRE (58) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 104 806 euros.

- Le Centre Hospitalier Spécialisé d'AUXERRE (89) apporte au Groupement, sous les garanties ordinaires et de droit, les droits dont il dispose sur les logiciels C.Page.

Les membres soussignés évaluent cet apport à la somme de 85 962 euros.

### **ARTICLE 6.3. : CAPITAL**

Le Groupement est constitué avec un capital de 9.070.129 euros ; il est divisé en 1.010.149 parts de 8,979 euros chacune, attribué aux membres du Groupement dans la proportion de leurs apports. Le nouveau capital tient compte du retrait d'établissements et des évolutions enregistrées dans le périmètre d'adhésion des membres existants.

Le montant du capital irréductible est fixé à 8 000 000 (huit millions) d'euros.

Le montant du capital autorisé est fixé à 10 000 000 (dix millions) d'euros.

Le capital peut varier entre ces deux limites :

- soit par le retrait d'un membre avec reprise de ses apports en conformité avec l'arrêté contradictoire des comptes tel que défini à l'article 5.3 de la présente convention,
- soit par les versements effectués par de nouveaux membres.

- la Maison de Retraite d'AIGUILLON 47190 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU : 44 parts.
- le Centre d'Aide par le Travail d'ALBESTROFF 57670 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier 63600 AMBERT : 75 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal AMBOISE – CHATEAU-RENAULT 37403 : 98 parts.
- la Maison de Retraite d'ANCY LE FRANC, 89160 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES : 179 parts.
- l'Hôpital Local 39602 ARBOIS : 5 parts.
- l'Hôpital Local d'ARNAY LE DUC 21230 : 4 parts.
- le Centre Hospitalier 91290 ARPAJON : 98 parts.
- l'Institut Départemental G. Baguer d'ASNIERES SUR SEINE 92600 : 11 parts.
- le Centre Hospitalier 89011 AUXERRE : 45.751 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE : 9.641 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de la Crèche d'AUXERRE 89000 : 2 parts.
- le Foyer Départemental de l'Enfance d'AUXERRE 89010 : 2 parts.
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE : 79 parts.
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE : 4 parts.
- l'Hôpital Local 21130 AUXONNE : 34 parts.
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY : 9 parts.
- l'Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE : 10 parts.
- l'Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN : 28 parts
- l'Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES : 18 parts.
- le CSLD du Territoire de Belfort 90800 BAVILLIERS : 70 parts.



- le Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise 95260 BEAUMONT SUR OISE : 169 parts.
- le Centre Hospitalier de BELLEY 01306 : 61 parts.
- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY : 92 parts.
- le Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON : 50 parts.
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON : 4 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON 25031 : 455 parts.
- la Maison de Retraite 25310 BLAMONT : 11 parts.
- l'Hôpital Local de BOURBONNE LES BAINS 52400 : 45 parts.
- le Centre Hospitalier de BOURGOIN-JALLIEU 38317 : 125 parts.
- le Centre Hospitalier des Escartons à BRIANCON 05105 : 13 parts.
- le SIH de BRIANCON 05105 : 2 parts.
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON : 23 parts.
- le Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE : 25 parts.
- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION : 57 parts.
- l'Hôpital Saint Roch de BUZANCAIS 36500 : 21 parts.
- le Centre Hospitalier de CALAIS 62107 : 125 parts.
- l'Hôpital Local de CAPESTERRE BELLE EAU 97130 : 14 parts.
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE : 259 parts.
- l'Hôpital Local de CARENTOIR 56910 : 10 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Charcot de CAUDAN 56850 : 37 parts.
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE : 152 parts.
- l' Hôpital Local 71150 CHAGNY : 25 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 110 parts.
- le Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE : 38.013 parts.
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE : 2 parts.

- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 5 parts.
- le Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE 39302 : 43 parts.
- la Maison de Retraite de CHAMPCEVRAIS 89220 : 5 parts.
- la Maison de Retraite Les Lavières de CHAMPLITTE 70600 : 12 parts.
- la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY : 2 parts.
- le Centre Hospitalier de CHAROLLES 71120 : 9 parts.
- le Centre Hospitalier Général de CHARTRES 28018 : 309 parts.
- le Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON : 39 parts.
- le Centre Hospitalier de CHATEAUROUX 36019 : 155 parts.
- le GCS INFOTECH 36 de CHATEAUROUX 36019 : 5 parts.
- la Maison de Retraite de CHATEL CENSOIR 89660 : 5 parts.
- le Centre Hospitalier de CHATILLON SUR INDRE 36700 : 33 parts.
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle du Cantal à CHAUDES AIGUES 15110 : 6 parts.
- l'Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY : 3 parts.
- le Centre Hospitalier 58503 CLAMECY : 44 parts.
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY : 58 parts.
- l'Hôpital Local 71250 CLUNY : 28 parts.
- les Hôpitaux Civils 68024 COLMAR : 409 parts.
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE : 7 parts.
- la Maison d'Enfants Saint Henri de COULANGES SUR YONNE 89480 : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS : 137 parts.
- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES : 8 parts.
- le Foyer de Vie Départemental de COURVILLE SUR EURE 28190 : 18 parts.
- la Maison de Retraite de COUTRAS 33230 : 11 parts.

- l'Hôpital Local de la Presqu'Île du CROZON 29160 : 11 parts.
- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON : 3 parts.
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL : 42 parts.
- le Centre Hospitalier de DIEPPE 76202 : 206 parts.
- l'Hôpital Local 71160 DIGOIN : 20 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON : 21.429 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON : 657.898 parts.
- l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon à DIJON 21000 : 16 parts.
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE : 107 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé du Jura à DOLE 39108 : 99 parts.
- l'Etablissement Public Educatif et Social de DOLE 39107 : 22 parts.
- le GIP pour l'Elimination des Déchets de Soins du Jura à DOLE 39108 : 2 parts.
- le SIH Blanchisserie à DOLE 39000 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier d'EMBRUN 05200 : 21 parts.
- le Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS : 29 parts.
- le Centre Hospitalier 91152 ETAMPES : 177 parts.
- l'Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES : 126 parts.
- le Centre Hospitalier 76260 EU : 32 parts.
- le SIH Eure –Seine à EVREUX 27023 : 312 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre à EVREUX 27022 : 12 parts.
- la Maison de Retraite 25390 FLANGÉBOUCHE : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU : 145 parts.
- l'Hôpital Local de FRAIZE 88230 : 3 parts.
- l'Etablissement Public National 94261 FRESNES : 61 parts.
- l'Hôpital Local de FUMEL 47500 : 4 parts.

- le Centre Hospitalier Spécialisé de GENTILLY 94250 : 22 parts.
- le Centre Hospitalier de GERARDMER 88407 : 27 parts.
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN : 106 parts.
- le Centre Hospitalier 27140 GISORS : 64 parts.
- l'Hôpital Local de GOURNAY EN BRAY 76220 : 16 parts.
- le Centre Hospitalier Sainte Marie de GRAND BOURG – MARIE GALLANTE 97112 : 10 parts.
- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY : 71 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE 38043 : 299 parts.
- le GCS Florival-Harth-Vallée de GUEBWILLER 68504 : 5 parts.
- l'Hôpital Local Alfred Brard à GUEMENE SUR SCORFF 56160 : 36 parts.
- la Maison de Retraite d'HASPARREN 64240 : 2 parts.
- le Centre Hospitalier de l'Estuaire à HONFLEUR 14600 : 128 parts.
- le Centre de Soins Le Neuenberg à INGWILLER 67340 : 18 parts.
- l'Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE : 14 parts.
- le SIH du Limousin à ISLE 87170 : 1 part.
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE : 60 parts.
- la Maison de Retraite Epinat Simon à ISSY L'EVEQUE 71760 : 1 part.
- le Centre Hospitalier 89306 JOIGNY : 14.920 parts.
- le SIH de la Pharmacie à JOIGNY 89300 : 3 parts.
- l'Hôpital Local de JOSSELIN 56120 : 32 parts.
- l'Hôpital Intercommunal de JOUARRE 77264 : 38 parts.
- le Centre Hospitalier de la Maulde à JOUARS PONTCHARTRAIN 78760 : 33 parts.
- le Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE : 48 parts.
- le Centre Hospitalier du Nord à KOUMAC 98850 : 12 parts.
- le Centre Hospitalier Henri Dunant 58405 LA CHARITE SUR LOIRE : 59 parts.

- le Centre Hospitalier Spécialisé 58405 LA CHARITE SUR LOIRE : 11.755 parts.
- le Centre Médical de LA GUICHE 71220 : 27 parts.
- le Centre Hospitalier de LA MURE 38350 : 31 parts.
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE : 69 parts.
- l'Hôpital Local de LA ROCHE BERNARD 56130 : 9 parts.
- l'Hôpital Andrevetan de LA ROCHE SUR FORON 74800 : 23 parts.
- la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE : 2 parts.
- la Maison de Retraite de LAIGNES 21330 : 2 parts.
- l'Hôpital Local de LAMBALLE 22405 : 30 parts.
- l'Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC : 47 parts.
- l'Hôpital Local de LANMEUR 29227 : 29 parts.
- le Centre Hospitalier Psychothérapique de Nancy à LAXOU 54521 : 25 parts.
- le Centre Hospitalier du Blanc à LE BLANC 36300 : 76 parts.
- l'Hôpital Local de LE FAOUIET 56320 : 20 parts.
- l'Hôpital Local de LE FRANCOIS 97240 : 11 parts.
- le Groupe Hospitalier du HAVRE 76083 : 488 parts.
- le SIH de Mangot Vulcin au LAMENTIN 97286 : 3 parts.
- l'Hôpital Local Yves Lanco de LE PALAIS 56360 : 30 parts.
- la Maison de Retraite de LE ROBERT 97231 : 5 parts.
- le Centre Hospitalier Côte de Lumière aux SABLES D'OLONNE 85108 : 96 parts.
- la Maison de Retraite Départementale de LEVES 28300 : 38 parts.
- le Centre Hospitalier de LIBOURNE 33505 : 283 parts.
- le Centre Hospitalier de LILLEBONNE 76170 : 68 parts.
- la Maison de Retraite de L'ISLE SUR LE DOUBS 25250 : 5 parts.
- le GIP du Serein à L'ISLE SUR SEREIN 89440 : 4 parts.
- le Centre Hospitalier Général de LONGJUMEAU 91161 : 194 parts.

- l'Hôpital Local Lucien Boissin de LONGUE JUMELLES 49160 : 11 parts.
- la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de LONGVIC 21600 : 2 parts.
- le Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER : 124 parts.
- le Centre Hospitalier de Bretagne Sud à LORIENT 56100 194 parts.
- l'Hôpital Local de LORMES 58140 : 32 parts.
- l'Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS : 56 parts.
- le Centre Hospitalier 71018 MACON : 49.473 parts.
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON : 55 parts.
- l'Hôpital Local de MALESTROIT 56140 : 12 parts.
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE : 5 parts.
- le Centre Hospitalier du Marin à LE MARIN 97290 : 11 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de MARMANDE – TONNEINS 47207 : 20 parts.
- le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Seine et Marne à MEAUX 77100 : 12 parts.
- le Groupement de Coopération Sanitaire Groupe Hospitalier de l'Est Francilien à MEAUX 77100 : 5 parts.
- le Centre Hospitalier de MENDE 48000 : 141 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à METZ 57070 : 5 parts.
- la Maison de Retraite du District Urbain de MIGENNES 89400 : 9 parts.
- la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE : 2 parts.
- le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari de MIRIBEL 01700 : 6 parts.
- le Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN : 31 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD : 158 parts.
- le Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES : 79 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont à MONTELEGER 26760 : 53 parts.

- le Centre Hospitalier de MONTEREAU – FAULT SUR YONNE 77130 : 75 parts.
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTRouGE : 21 parts.
- l'Hôpital Local de MONTSEGUR 33580 : 4 parts.
- l'Établissement Public Départemental Autonome de Gestion d'EHPAD Publics de l'Essonne (EPDAGEPE) à MORANGIS 91420 : 27 parts.
- l'Hôpital Local de MORTEAU 25503 : 30 parts.
- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN : 4 parts.
- la Maison de Retraite de MUGRON 40250 : 3 parts.
- le SINCAL à NANCY 54052 : 34 parts.
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE : 232 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à NAZELLES NEGRON 37530 : 4 parts.
- le Centre Hospitalier 77796 NEMOURS : 129 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouest Vosgien à NEUFCHATEAU 88307 : 142 parts.
- le Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY 76270 : 38 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Ville Evrard à NEUILLY SUR MARNE 93332 : 116 parts.
- le Centre Hospitalier de Courbevoie – Neuilly sur Seine à NEUILLY SUR SEINE 92205 : 130 parts.
- la Maison d'Accueil et de Santé pour Personnes Agées de NEUREY LA DEMIE 70000 : 25 parts.
- le Centre Hospitalier 58033 NEVERS : 73.450 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES : 465 parts.
- le Centre Hospitalier de Nouvelle Calédonie à NOUMEA 98849 : 97 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet de NOUMEA 98845 : 19 parts.
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS : 31 parts.
- le Centre Hospitalier d'OLORON SAINTE MARIE 64404 : 43 parts.
- l'Hôpital Local Saint Louis à ORNANS 25290 : 15 parts.

- le Centre Hospitalier d'ORSAY 91401 : 89 parts.
- le Centre Hospitalier d'ORTHEZ 64301 : 46 parts.
- le Centre Hospitalier de PARAY LE MONIAL 71604 : 19 parts.
- l'Institut National des Invalides à PARIS 75700 : 37 parts.
- l'Hôpital Local de PENNE D'AGENAIS 47140 : 6 parts.
- le Centre Hospitalier 68120 PFASTATT : 38 parts.
- le Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS : 63 parts.
- la Maison Départementale de Retraite de PIERRE DE BRESSE 71270 : 6 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS 86021 : 126 parts.
- l'Hôpital Local 39801 POLIGNY : 25 parts.
- le Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON : 26 parts.
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE : 4 parts.
- l'EHPAD de PORT SAINTE MARIE 47130 : 2 parts.
- la Maison de Retraite de Nantou à POURRAIN 89240 : 1 part.
- le Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS : 150 parts.
- le Centre Hospitalier de QUIMPERLE 29391 : 75 parts.
- le SIH Ellé Laïta de QUIMPERLE 29391 : 3 parts.
- le Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY : 7 parts.
- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY : 2 parts.
- l'Hôpital Local de QUINTIN 22800 : 48 parts.
- le Centre Hospitalier de RAMBOUILLET 78514 : 52 parts.
- l'Hôpital Local Jacques Mellez de RAON L'ETAPE 88110 : 22 parts.
- la Maison de Retraite de RAVIERES 89390 : 2 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES : 3 parts.
- le Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM : 63 parts.



- le Centre Hospitalier de ROMORANTIN LANTHENAY 41206 : 93 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN : 846 parts.
- le Centre Henri Becquerel de ROUEN 76038 : 16 parts.
- la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT : 1 part.
- le Centre Hospitalier de RUEIL MALMAISON 92500 : 41 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC 22023 : 77 parts.
- la Maison de Retraite de SAINT BRIS LE VINEUX 89530 : 8 parts.
- le Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD : 140 parts.
- le SIH Dailly à SAINT CLOUD 92210 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINT DIE DES VOSGES 88187 : 25 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINT DIZIER 52115 : 120 parts.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne à SAINT DIZIER 52108 : 92 parts.
- le GCS Nord Haute Marne à SAINT DIZIER 52115 : 3 parts.
- le Syndicat Interhospitalier de la Vallée de la Marne à SAINT DIZIER 52108 : 7 parts.
- le GCS Laboratoire du Triangle à SAINT DIZIER 52115 : 5 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINT ESPRIT 97270 : 27 parts.
- la Maison de Retraite de SAINT FARGEAU 89170 : 4 parts.
- la Maison de Retraite de SAINT FLORENTIN 89600 : 11 parts.
- le Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR : 63 parts.
- la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN : 2 parts.
- le GCS Blanchisserie hospitalière de SAINT GERMAIN EN LAYE 78100 : 12 parts.
- la Maison de Retraite La Saône à SAINT JEAN DE LOSNE 21170 : 21 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINT JEAN DE MAURIENNE 73303 : 36 parts.
- l'Hôpital Romain Blondet de SAINT JOSEPH 97212 : 13 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINT LAURENT DU PONT 38380 : 30 parts.

- l'Hôpital Rhumatologique de SAINT MARTIN D'URIAGE 38410 : 29 parts.
- l'EHPAD Vivre ensemble à SAINT PIERRE DE FAUCIGNY 74800 : 6 parts.
- le Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON : 22 parts.
- le GCS Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth à SAINT PRIEST EN JAREZ 42271 : 29 parts.
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE : 3 parts.
- le Centre Hospitalier de SAINTE FOY LA GRANDE 33220 : 53 parts.
- l'EHPAD La Forêt de Séquigny à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS 91704 : 11 parts.
- le Centre Hospitalier 51801 SAINTE MENEHOULD : 13 parts.
- le C.M.S.P. de SAINT SAVINE 10300 : 15 parts.
- les Hôpitaux du Mont Blanc à SALLANCHES 74703 : 74 parts.
- la Maison de Retraite Jean Michel de SAULX DE VESOUL 70240 : 10 parts.
- le Centre Hospitalier de SAUMUR 49403 : 62 parts.
- le Centre Hospitalier Sainte Catherine à SAVERNE 67703 : 99 parts.
- l'EHPAD de SAVIGNY SUR ORGE 91600 : 7 parts.
- la Maison de Retraite de SCEY SUR SAONE 70360 : 8 parts.
- la Résidence Colbert à SEIGNELAY 89250 : 8 parts.
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS : 21.900 parts.
- l'Hôpital Local de SENONES 88210 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier 89108 SENS : 35.946 parts.
- l'Hôpital Local de SEURRE 21250 : 5 parts.
- le Centre Hospitalier de Rouvray à SOTTEVILLE LES ROUEN 76301 : 188 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire de STRASBOURG 67000 : 379 parts.
- le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à TALENCE 33404 : 403 parts.
- le Centre Hospitalier 63307 THIERS : 51 parts.

- le Centre Hospitalier L.-J. Gregory à THUIR 66301 : 93 parts.
- le Centre Hospitalier 89700 TONNERRE : 13.946 parts.
- la Maison de Retraite 89130 TOUCY : 2 parts.
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX : 3 parts.
- l'Hôpital de Belnay à TOURNUS 71700 : 38 parts.
- l'Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS : 20 parts.
- l'Hôpital Maison de Retraite des TROIS ILETS 97229 : 17 parts.
- le Centre Hospitalier de TROYES 10003 : 304 parts.
- le GIP Logistique Interhospitalier de l'Aube à TROYES 10003 : 5 parts.
- le GCS Laboratoires de l'Aube à TROYES 10003 : 5 parts.
- l'UGECAM 54519 à VANDOEUVRE LES NANCY 54519 : 44 parts.
- la Maison du Mineur à VENCE 06141 : 9 parts.
- la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS : 1 part.
- la Maison de Retraite Saint François à VERMENTON 89270 : 2 parts.
- le Centre Hospitalier de VERNEUIL SUR AVRE 27137 : 50 parts.
- la Maison de Retraite Léon Maugé à VERRIERES LES BUISSON 91370 : 3 parts.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL : 165 parts.
- la Maison de Retraite de VIENNE LE CHATEAU 51800 : 10 parts.
- le Centre Hospitalier Paul Guiraud de VILLEJUIF 94806 : 70 parts.
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle de VILLENEUVE D'ASCQ 59652 : 13 parts.
- l'Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE : 31 parts.
- la Maison de Retraite Griboulard de VILLERSEXEL 70110 : 4 parts.
- l'Hôpital Local 21350 VITTEAUX : 103 parts.
- l'Hôpital Local de WASSELONNE 67318 : 18 parts.
- l'Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT : 27 parts.

Toutes les parts ont la même valeur nominale, ne sont pas représentées par des titres négociables et entraînent pour leur propriétaire les mêmes droits et obligations.

## **ARTICLE 7 – DROITS SOCIAUX ET OBLIGATIONS DES MEMBRES**

### ***Article 7.1 : Règles de détermination des droits sociaux***

Dans la limite d'un plafond de 25 % que peut détenir un seul membre, les soussignés sont convenus de répartir entre eux les droits statutaires à proportion des services rendus par le Groupement et selon les règles de calcul suivantes :

- a) Etablissements ne souscrivant qu'à l'utilisation des produits logiciels C.Page du Groupement et aux services qui en découlent : pourcentage de voix établi pour chacun à partir de la valeur actuelle des licences des produits C.page dont il est l'utilisateur, rapporté au total des valorisations C.Page et prestation de paie de l'ensemble des membres.
- b) Etablissements ne souscrivant qu'au service de traitement de la paie effectué par le Groupement au moyen du moteur de paie PH7 : pourcentage de voix établi pour chacun sur la base de la valeur actuelle de la licence C.Page Ressources Humaines qui lui serait nécessaire, rapporté au total des valorisations C.Page et prestation de paie de l'ensemble des membres.
- c) Etablissements souscrivant à la fois au "service logiciel" défini en a) et au traitement de la paie défini en b) : pourcentage de voix établi pour chacun à partir de la sommation des valeurs calculées selon les modalités décrites en a) et b).

Le mode de calcul détaillé des valorisations et leur répartition figure en annexe de la présente convention.

### ***Article 7.2 : Attribution des droits sociaux entre les membres***

L'attribution des droits sociaux au jour de la signature est la suivante :

- la Maison de Retraite d'AIGUILLON 47190 : 18 Droits sociaux, soit 18 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Interdépartemental 03360 AINAY LE CHÂTEAU : 240 Droits sociaux, soit 240 cent millièmes du total.
- le Centre d'Aide par le Travail d'ALBESTROFF 57670 : 17 Droits sociaux, soit 17 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 63600 AMBERT : 406 Droits sociaux, soit 406 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier Intercommunal AMBOISE – CHATEAU-RENAULT 37403 : 530 Droits sociaux, 530 soit cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite d'ANCY LE FRANC, 89160 : 17 Droits sociaux, soit 17 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier d'Antibes - Juan les Pins 06606 ANTIBES : 975 Droits sociaux, soit 975 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 39602 ARBOIS : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local d'ARNAY LE DUC 21230 : 23 Droits sociaux, soit 23 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 91290 ARPAJON : 521 Droits sociaux, soit 521 cent millièmes du total.
- l'Institut Départemental G. Bager d'ASNIERES SUR SEINE 92600 : 62 Droits sociaux, soit 62 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 89011 AUXERRE : 974 Droits sociaux, soit 974 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne 89011 AUXERRE : 369 Droits sociaux, soit 369 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier de la Crèche d'AUXERRE 89000 : 12 Droits sociaux, soit 12 cent millièmes du total.
- le Foyer Départemental de l'Enfance d'AUXERRE 89010 : 12 Droits sociaux, soit 12 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Départementale et de Cure Médicale de l'Yonne 89011 AUXERRE : 430 Droits sociaux, soit 430 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier Blanchisserie 89000 AUXERRE : 23 Droits sociaux, soit 23 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 21130 AUXONNE : 187 Droits sociaux, soit 187 cent millièmes du total.
- le Centre de Soins et d'Hébergement de Longue Durée J. WEINMAN 25720 AVANNE-AVENAY : 52 Droits sociaux, soit 52 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Saint Nicolas 10202 BAR SUR AUBE : 53 Droits sociaux, soit 53 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Pasteur - Vallery - Radot 76360 BARENTIN : 150 Droits sociaux, soit 150 cent millièmes du total
- l'Hôpital Local 25114 BAUME LES DAMES : 99 Droits sociaux, soit 99 cent millièmes du total.

- le CSLD du Territoire de Belfort 90800 BAVILLIERS : 382 Droits sociaux, soit 382 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Intercommunal des Portes de l'Oise 95260 BEAUMONT SUR OISE : 919 Droits sociaux, soit 919 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de BELLEY 01306 : 332 Droits sociaux, soit 332 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier "Anne de Ticheville" 27303 BERNAY : 499 Droits sociaux, soit 499 cent millièmes du total.
- le Centre de Long Séjour Bellevaux 25012 BESANCON : 274 Droits sociaux, soit 274 cent millièmes du total.
- le Centre de Soins Tilleroyes Ambroise Paré 25030 BESANCON : 20 Droits sociaux, soit 20 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire de BESANCON 25031 : 2.475 Droits sociaux, soit 2.475 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 25310 BLAMONT : 60 Droits sociaux, soit 60 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de BOURBONNE LES BAINS 52400 : 247 Droits sociaux, soit 247 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de BOURGOIN-JALLIEU 38317 : 677 Droits sociaux, soit 677 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier des Escartons à BRIANCON 05105 : 69 Droits sociaux, soit 69 cent millièmes du total.
- le SIH de BRIANCON 05105 : 12 Droits sociaux, soit 12 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite et de Cure Médicale 89210 BRIENON SUR ARMENCON : 124 Droits sociaux, soit 124 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 43100 BRIOUDE : 137 Droits sociaux, soit 137 cent millièmes du total.
- le Centre de Pédiatrie et de Rééducation 78830 BULLION : 309 Droits sociaux, soit 309 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Saint Roch de BUZANCAIS 36500 : 112 Droits sociaux, soit 112 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de CALAIS 62107 : 681 Droits sociaux, soit 681 cent millièmes du total.

- l'Hôpital Local de CAPESTERRE BELLE EAU 97130 : 77 Droits sociaux, soit 77 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Antoine Gayraud 11890 CARCASSONNE : 1.409 Droits sociaux, soit 1.409 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de CARENTOIR 56910 : 57 Droits sociaux, soit 57 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Charcot de CAUDAN 56850 : 199 Droits sociaux, soit 199 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier René Dubos Pontoise 95303 CERGY PONTOISE : 824 Droits sociaux, soit 824 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 71150 CHAGNY : 134 Droits sociaux, soit 134 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 599 Droits sociaux, soit 599 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier William Morey 71321 CHALON SUR SAONE : 994 Droits sociaux, soit 994 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Roger Lagrange 71100 CHALON SUR SAONE : 13 Droits sociaux, soit 13 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier du Châlonnais CHS de Sevrey 71331 CHALON SUR SAONE : 26 Droits sociaux, soit 26 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE 39302 : 232 Droits sociaux, soit 232 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de CHAMPCEVRAIS 89220 : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Les Lavières de CHAMPLITTE 70600 : 63 Droits sociaux, soit 63 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Intercommunale 89120 CHARNY : 11 Droits sociaux, soit 11 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de CHAROLLES 71120 : 47 Droits sociaux, soit 47 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Général de CHARTRES 28018 : 1.677 Droits sociaux, soit 1.677 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 58120 CHÂTEAU CHINON : 210 Droits sociaux, soit 210 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier de CHATEAUROUX 36019 : 844 Droits sociaux, soit 844 cent millièmes du total.
- le GCS INFOTECH 36 de CHATEAUROUX 36019 : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de CHATEL CENSOIR 89660 : 29 Droits sociaux, soit 29 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de CHATILLON SUR INDRE 36700 : 177 Droits sociaux, soit 177 cent millièmes du total.
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle du Cantal à CHAUDES AIGUES 15110 : 34 Droits sociaux, soit 34 cent millièmes du total.
- l'Etablissement Public Médico-Social 89700 CHENEY : 16 Droits sociaux, soit 16 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 58503 CLAMECY : 239 Droits sociaux, soit 239 cent millièmes du total.
- le Centre de Long et Moyen Séjour "Fondation Roguet" 92110 CLICHY : 313 Droits sociaux, soit 313 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 71250 CLUNY : 153 Droits sociaux, soit 153 cent millièmes du total.
- les Hôpitaux Civils 68024 COLMAR : 2.221 Droits sociaux, soit 2.221 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Sainte Clotilde 89480 COULANGES SUR YONNE : 37 Droits sociaux, soit 37 cent millièmes du total.
- la Maison d'Enfants Saint Henri de COULANGES SUR YONNE 89480 : 10 Droits sociaux, soit 10 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 77527 COULOMMIERS : 747 Droits sociaux, soit 747 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 89560 COURSON LES CARRIERES : 46 Droits sociaux, soit 46 cent millièmes du total.
- le Foyer de Vie Départemental de COURVILLE SUR EURE 28190 : 99 Droits sociaux, soit 99 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de COUTRAS 33230 : 58 Droits sociaux, soit 58 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de la Presqu'île du CROZON 29160 : 58 Droits sociaux, soit 58 cent millièmes du total.



- la Maison de Retraite 70180 DAMPIERRE SUR SALON : 16 Droits sociaux, soit 16 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Durecu - Lavoisier 76161 DARNETAL : 228 Droits sociaux, soit 228 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de DIEPPE 76202 : 1.122 Droits sociaux, soit 1.122 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 71160 DIGOIN : 110 Droits sociaux, soit 110 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Chartreuse 21033 DIJON : 587 Droits sociaux, soit 587 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire 21033 DIJON : 3.826 Droits sociaux, soit 3.826 cent millièmes du total.
- l'Etablissement Public Communal d'Accueil de Personnes Agées de la Ville de Dijon à DIJON 21000 : 86 Droits sociaux, soit 86 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Louis Pasteur 39108 DOLE : 582 Droits sociaux, soit 582 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé du Jura à DOLE 39108 : 536 Droits sociaux, soit 536 cent millièmes du total.
- l'Etablissement Public Educatif et Social de DOLE 39107 : 121 Droits sociaux, soit 121 cent millièmes du total.
- le GIP pour l'Elimination des Déchets de Soins du Jura à DOLE 39108 : 13 Droits sociaux, soit 13 cent millièmes du total.
- le SIH Blanchisserie à DOLE 39000 : 19 Droits sociaux, soit 19 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier d'EMBRUN 05200 : 113 Droits sociaux, soit 113 cent millièmes du total.
- le Centre d'Accueil et de Soins 25580 ETALANS : 155 Droits sociaux, soit 155 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 91152 ETAMPES : 962 Droits sociaux, soit 962 cent millièmes du total.
- l'Etablissement Public de Santé "Barthélémy Durand" 91152 ETAMPES : 684 Droits sociaux, soit 684 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 76260 EU : 174 Droits sociaux, soit 174 cent millièmes du total.
- le SIH Eure –Seine à EVREUX 27023 : 1.697 Droits sociaux, soit 1.697 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre à EVREUX 27022 : 66 Droits sociaux, soit 66 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 25390 FLANGEBOUCHE : 13 Droits sociaux, soit 13 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 77305 FONTAINEBLEAU : 786 Droits sociaux, soit 786 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de FRAIZE 88230 : 18 Droits sociaux, soit 18 cent millièmes du total.
- l'Etablissement Public National 94261 FRESNES : 330 Droits sociaux, soit 330 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de FUMEL 47500 : 23 Droits sociaux, soit 23 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de GENTILLY 94250 : 120 Droits sociaux, soit 120 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de GERARDMER 88407 : 146 Droits sociaux, soit 146 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier "Pierre Dezarnaulds" 45503 GIEN : 574 Droits sociaux, soit 574 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 27140 GISORS : 349 Droits sociaux, soit 349 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de GOURNAY EN BRAY 76220 : 90 Droits sociaux, soit 90 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Sainte Marie de GRAND BOURG – MARIE GALLANTE 97112 : 57 Droits sociaux, soit 57 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier du Val de Saône "P. VITTER" 70104 GRAY : 386 Droits sociaux, soit 386 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE 38043 : 1.626 Droits sociaux, soit 1.626 cent millièmes du total.
- le GCS Florival-Harth-Vallée de GUEBWILLER 68504 : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local Alfred Brard à GUEMENE SUR SCORFF 56160 : 195 Droits sociaux, soit 195 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite d'HASPARREN 64240 : 13 Droits sociaux, soit 13 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de l'Estuaire à HONFLEUR 14600 : 696 Droits sociaux, soit 696 cent millièmes du total.

- le Centre de Soins Le Neuenberg à INGWILLER 67340 : 98 Droits sociaux, soit 98 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 21120 IS SUR TILLE : 77 Droits sociaux, soit 77 cent millièmes du total.
- le SIH du Limousin à ISLE 87170 : 7 Droit sociaux, soit 7 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Paul Ardier 63503 ISSOIRE : 328 Droits sociaux, soit 328 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Epinat Simon à ISSY L'EVEQUE 71760 : 8 Droits sociaux, soit 8 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 89306 JOIGNY : 463 Droits sociaux, soit 463 cent millièmes du total.
- le SIH de la Pharmacie à JOIGNY 89300 : 15 Droits sociaux, soit 15 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de JOSSELIN 56120 : 171 Droits sociaux, soit 171 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Intercommunal de JOUARRE 77264 : 204 Droits sociaux, soit 204 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de la Maulde à JOUARS PONTCHARTRAIN 78760 : 179 Droits sociaux, soit 179 cent millièmes du total.
- le Syndicat Hospitalier 91260 JUVISY SUR ORGE : 263 Droits sociaux, soit 263 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier du Nord à KOUMAC 98850 : 64 Droits sociaux, soit 64 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Henri Dunant 58405 LA CHARITE SUR LOIRE : 323 Droits sociaux, soit 323 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé 58405 LA CHARITE SUR LOIRE : 449 Droits sociaux, soit 449 cent millièmes du total.
- le Centre Médical de LA GUICHE 71220 : 144 Droits sociaux, soit 144 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de LA MURE 38350 : 169 Droits sociaux, soit 169 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier "Les Murets" 94510 LA QUEUE EN BRIE : 377 Droits sociaux, soit 377 cent millièmes du total.

- l'Hôpital Local de LA ROCHE BERNARD 56130 : 50 Droits sociaux, soit 50 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Andrevetan de LA ROCHE SUR FORON 74800 : 125 Droits sociaux, soit 125 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Cordelier 21820 LABERGEMENT LES SEURRE : 8 Droits sociaux, soit 8 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de LAIGNES 21330 : 9 Droits sociaux, soit 9 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de LAMBALLE 22405 : 163 Droits sociaux, soit 163 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local "Pierre Gallice" 43300 LANGEAC : 258 Droits sociaux, soit 258 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de LANMEUR 29227 : 158 Droits sociaux, soit 158 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Psychothérapique de Nancy à LAXOU 54521 : 134 Droits sociaux, soit 134 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier du Blanc à LE BLANC 36300 : 416 Droits sociaux, soit 416 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de LE FAOUET 56320 : 110 Droits sociaux, soit 110 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de LE FRANCOIS 97240 : 59 Droits sociaux, soit 59 cent millièmes du total.
- le Groupe Hospitalier du HAVRE 76083 : 2.655 Droits sociaux, soit 2.655 cent millièmes du total.
- le SIH de Mangot Vulcin au LAMENTIN 97286 : 15 Droits sociaux, soit 15 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local Yves Lanco de LE PALAIS 56360 : 161 Droits sociaux, soit 161 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de LE ROBERT 97231 : 25 Droits sociaux, soit 25 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Côte de Lumière aux SABLES D'OLONNE 85108 : 519 Droits sociaux, soit 519 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Départementale de LEVES 28300 : 206 Droits sociaux, soit 206 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier de LIBOURNE 33505 : 1.537 Droits sociaux, soit 1.537 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de LILLEBONNE 76170 : 369 Droits sociaux, soit 369 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de L'ISLE SUR LE DOUBS 25250 : 25 Droits sociaux, soit 25 cent millièmes du total.
- le GIP du Serein à L'ISLE SUR SEREIN 89440 : 21 Droits sociaux, soit 21 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Général de LONGJUMEAU 91161 : 1.054 Droits sociaux, soit 1.054 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local Lucien Boissin de LONGUE JUMELLES 49160 : 61 Droits sociaux, soit 61 cent millièmes du total.
- la Maison d'Accueil pour Personnes Agées de LONGVIC 21600 : 11 Droits sociaux, soit 11 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 39016 LONS LE SAUNIER : 674 Droits sociaux, soit 674 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de Bretagne Sud à LORIENT 56100 : 1.054 Droits sociaux, soit 1.054 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de LORMES 58140 : 174 Droits sociaux, soit 174 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local "La Basse Maconnière" 71500 LOUHANS : 303 Droits sociaux, soit 303 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 71018 MACON : 1.441 Droits sociaux, soit 1.441 cent millièmes du total.
- la Résidence Départementale d'Accueil et de Soins 71018 MACON : 299 Droits sociaux, soit 299 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de MALESTROIT 56140 : 66 Droits sociaux, soit 66 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite "Alexis Marquiset" 25620 MAMIROLLE : 28 Droits sociaux, soit 28 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier du Marin à LE MARIN 97290 : 57 Droits sociaux, soit 57 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de MARMANDE – TONNEINS 47207 : 108 Droits sociaux, soit 108 cent millièmes du total.

- le Groupement de Coopération Sanitaire Blanchisserie Interhospitalière Seine et Marne à MEAUX 77100 : 68 Droits sociaux, soit 68 cent millièmes du total.
- le Groupement de Coopération Sanitaire Groupe Hospitalier de l'Est Francilien à MEAUX 77100 : 28 Droits sociaux, soit 28 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de MENDE 48000 : 769 Droits sociaux, soit 769 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à METZ 57070 : 28 Droits sociaux, soit 28 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite du District Urbain de MIGENNES 89400 : 50 Droits sociaux, soit 50 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 21310 MIREBEAU SUR BEZE : 13 Droits sociaux, soit 13 cent millièmes du total.
- le Centre Médical de Rééducation Pédiatrique Romans Ferrari de MIRIBEL 01700 : 33 Droits sociaux, soit 33 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier du Belvédère 76131 MONT SAINT AIGNAN : 167 Droits sociaux, soit 167 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Intercommunal Châtillon sur Seine / Montbard 21506 MONTBARD : 861 Droits sociaux, soit 861 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 71307 MONTCEAU LES MINES : 430 Droits sociaux, soit 430 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Le Valmont à MONTELEGER 26760 : 288 Droits sociaux, soit 288 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de MONTEREAU – FAULT SUR YONNE 77130 : 406 Droits sociaux, soit 406 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite "Résidence Verdier" 92120 MONTRouGE : 112 Droits sociaux, soit 112 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de MONTSEGUR 33580 : 20 Droits sociaux, soit 20 cent millièmes du total.
- l'Établissement Public Départemental Autonome de Gestion d'EHPAD Publics de l'Essonne (EPDAGEPE) à MORANGIS 91420 : 145 Droits sociaux, soit 145 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de MORTEAU 25503 : 164 Droits sociaux, soit 164 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 21500 MOUTIERS SAINT JEAN : 24 Droits sociaux, soit 24 cent millièmes du total.

- la Maison de Retraite de MUGRON 40250 : 14 Droits sociaux, soit 14 cent millièmes du total.
- le SINCAL à NANCY 54052 : 185 Droits sociaux, soit 185 cent millièmes du total.
- le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers 92014 NANTERRE : 1.261 Droits sociaux, soit 1.261 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier de la Blanchisserie à NAZELLES NEGRON 37530 : 21 Droits sociaux, soit 21 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 77796 NEMOURS : 702 Droits sociaux, soit 702 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de l'Ouset Vosgien à NEUFCHATEAU 88307 : 771 Droits sociaux, soit 771 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de NEUFCHATEL EN BRAY 76270 : 207 Droits sociaux, soit 207 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de Ville Evrard à NEUILLY SUR MARNE 93332 : 629 Droits sociaux, soit 629 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de Courbevoie – Neuilly sur Seine à NEUILLY SUR SEINE 92205 : 706 Droits sociaux, soit 706 cent millièmes du total.
- la Maison d'Accueil et de Santé pour Peronnes Agées de NEUREY LA DEMIE 70000 : 137 Droits sociaux, soit 137 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 58033 NEVERS : 73.450 : 1.510 Droits sociaux, soit 1.510 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire 30029 NIMES : 2.530 Droits sociaux, soit 2.530 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de Nouvelle Calédonie à NOUMEA 98849 : 527 Droits sociaux, soit 527 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet de NOUMEA 98845 : 102 Droits sociaux, soit 102 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 25220 NOVILLARS : 170 Droits sociaux, soit 170 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier d'OLORON SAINTE MARIE 64404 : 233 Droits sociaux, soit 233 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local Saint Louis à ORNANS 25290 : 82 Droits sociaux, soit 82 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier d'ORSAY 91401 : 482 Droits sociaux, soit 482 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier d'ORTHEZ 64301 : 253 Droits sociaux, soit 253 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de PARAY LE MONIAL 71604 : 106 Droits sociaux, soit 106 cent millièmes du total.
- l'Institut National des Invalides à PARIS 75700 : 200 Droits sociaux, soit 200 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de PENNE D'AGENAIS 47140 : 32 Droits sociaux, soit 32 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 68120 PFASTATT : 205 Droits sociaux, soit 205 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 45308 PHITIVIERS : 343 Droits sociaux, soit 343 cent millièmes du total.
- la Maison Départementale de Retraite de PIERRE DE BRESSE 71270 : 32 Droits sociaux, soit 32 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS 86021 : 683 Droits sociaux, soit 683 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 39801 POLIGNY : 135 Droits sociaux, soit 135 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 54701 PONT A MOUSSON : 142 Droits sociaux, soit 142 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Intercommunale de Pont Sur Yonne - Villeblevin 89140 PONT SUR YONNE : 20 Droits sociaux, soit 20 cent millièmes du total.
- l'EHPAD de PORT SAINTE MARIE 47130 : 10 Droits sociaux, soit 10 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de Nantou à POURRAIN 89240 : 8 Droits sociaux, soit 8 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Léon Binet 77488 PROVINS : 816 Droits sociaux, soit 816 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de QUIMPERLE 29391 : 408 Droits sociaux, soit 408 cent millièmes du total.
- le SIH Ellé Laïta de QUIMPERLE 29391 : 19 Droits sociaux, soit 19 cent millièmes du total.



- le Centre de Réadaptation 25440 QUINGEY : 37 Droits sociaux, soit 37 cent millièmes du total.
- la Maison d'Accueil Spécialisée 25440 QUINGEY : 10 Droits sociaux, soit 10 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de QUINTIN 22800 : 259 Droits sociaux, soit 259 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de RAMBOUILLET 78514 : 283 Droits sociaux, soit 283 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local Jacques Mellez de RAON L'ETAPE 88110 : 120 Droits sociaux, soit 120 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de RAVIERES 89390 : 12 Droits sociaux, soit 12 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier de Bretagne 35065 RENNES : 15 Droits sociaux, soit 15 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Guy Thomas 63204 RIOM : 344 Droits sociaux, soit 344 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de ROMORANTIN LANTHENAY 41206 : 505 Droits sociaux, soit 505 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire - Hôpital Charles Nicolle 76031 ROUEN : 4.597 Droits sociaux, soit 4.597 cent millièmes du total.
- le Centre Henri Becquerel de ROUEN 76038 : 89 Droits sociaux, soit 89 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Château Vorget 25680 ROUGEMONT : 8 Droits sociaux, soit 8 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de RUEIL MALMAISON 92500 : 223 Droits sociaux, soit 223 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC 22023 : 417 Droits sociaux, soit 417 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de SAINT BRIS LE VINEUX 89530 : 43 Droits sociaux, soit 43 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 92211 SAINT CLOUD : 763 Droits sociaux, soit 763 cent millièmes du total.
- le SIH Dailly à SAINT CLOUD 92210 : 18 Droits sociaux, soit 18 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier de SAINT DIE DES VOSGES 88187 : 138 Droits sociaux, soit 138 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de SAINT DIZIER 52115 : 650 Droits sociaux, soit 650 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Spécialisé de la Haute Marne à SAINT DIZIER 52108 : 499 Droits sociaux, soit 499cent millièmes du total.
- le GCS Nord Haute Marne à SAINT DIZIER 52115 : 19 Droits sociaux, soit 19 cent millièmes du total.
- le Syndicat Interhospitalier de la Vallée de la Marne à SAINT DIZIER 52108 : 38 Droits sociaux, soit 38 cent millièmes du total.
- le GCS Laboratoire du Triangle à SAINT DIZIER 52115 : 28 Droits sociaux, soit 28 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de SAINT ESPRIT 97270 : 147 Droits sociaux, soit 147 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de SAINT FARGEAU 89170 : 24 Droits sociaux, soit 24 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de SAINT FLORENTIN 89600 : 60 Droits sociaux, soit 60 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 15102 SAINT FLOUR : 340 Droits sociaux, soit 340 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 71370 SAINT GERMAIN DU PLAIN : 10 Droits sociaux, soit 10 cent millièmes du total.
- le GCS Blanchisserie hospitalière de SAINT GERMAIN EN LAYE 78100 : 66 Droits sociaux, soit 66 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite La Saône à SAINT JEAN DE LOSNE 21170 : 113 Droits sociaux, soit 113 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de SAINT JEAN DE MAURIENNE 73303 : 197 Droits sociaux, soit 197 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Romain Blondet de SAINT JOSEPH 97212 : 73 Droits sociaux, soit 73 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de SAINT LAURENT DU PONT 38380 : 165 Droits sociaux, soit 165 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Rhumatologique de SAINT MARTIN D'URIAGE 38410 : 156 Droits sociaux, soit 156 cent millièmes du total.

- l'EHPAD Vivre ensemble à SAINT PIERRE DE FAUCIGNY 74800 : 34 Droits sociaux, soit 34 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier François DUNAN 97500 SAINT PIERRE ET MIQUELON : 122 Droits sociaux, soit 122 cent millièmes du total.
- le GCS Institut de Cancérologie Lucien Neuwirth à SAINT PRIEST EN JAREZ 42271 : 157 Droits sociaux, soit 157 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Résidence Gandrille en Bel Air 89520 SAINT SAUVEUR EN PUISAYE : 15 Droits sociaux, soit 15 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de STEIN-VALENTIN 33220 : 290 Droits sociaux, soit 290 cent millièmes du total.
- l'EHPAD La Forêt de Séquigny à STEIN-VALENTIN 91704 : 62 Droits sociaux, soit 62 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 51801 STEIN-VALENTIN : 69 Droits sociaux, soit 69 cent millièmes du total.
- le C.M.S.P. de SAINT SAVINE 10300 : 80 Droits sociaux, soit 80 cent millièmes du total.
- les Hôpitaux du Mont Blanc à SALLANCHES 74703 : 401 Droits sociaux, soit 401 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Jean Michel de SAULX DE VESOUL 70240 : 54 Droits sociaux, soit 54 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de SAUMUR 49403 : 335 Droits sociaux, soit 335 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Sainte Catherine à SAVERNE 67703 : 538 Droits sociaux, soit 538 cent millièmes du total.
- l'EHPAD de SAVIGNY SUR ORGE 91600 : 37 Droits sociaux, soit 37 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de SCEY SUR SAONE 70360 : 43 Droits sociaux, soit 43 cent millièmes du total.
- la Résidence Colbert à SEIGNELAY 89250 : 42 Droits sociaux, soit 42 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Robert Morlevat 21140 SEMUR EN AUXOIS : 791 Droits sociaux, soit 791 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de SENONES 88210 : 17 Droits sociaux, soit 17 cent millièmes du total.

- le Centre Hospitalier 89108 SENS : 960 Droits sociaux, soit 960 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de SEURRE 21250 : 25 Droits sociaux, soit 25 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de Rouvray à SOTTEVILLE LES ROUEN 76301 : 1.021 Droits sociaux, soit 1.021 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire de STRASBOURG 67000 : 2.061 Droits sociaux, soit 2.061 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à TALENCE 33404 : 2.189 Droits sociaux, soit 2.189 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 63307 THIERS : 277 Droits sociaux, soit 277 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier L.-J. Gregory à THUIR 66301 : 504 Droits sociaux, soit 504 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier 89700 TONNERRE : 524 Droits sociaux, soit 524 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite 89130 TOUCY : 10 Droits sociaux, soit 10 cent millièmes du total.
- le Centre d'Hébergement "Les Marronniers" 71320 TOULON SUR ARROUX : 16 Droits sociaux, soit 16 cent millièmes du total.
- l'Hôpital de Belnay à TOURNUS 71700 : 207 Droits sociaux, soit 207 cent millièmes du total.
- l'Institut Médico-Educatif 71700 TOURNUS : 107 Droits sociaux, soit 107 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Maison de Retraite des TROIS ILETS 97229 : 94 Droits sociaux, soit 94 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de TROYES 10003 : 1.651 Droits sociaux, soit 1.651 cent millièmes du total.
- le GIP Logistique Interhospitalier de l'Aube à TROYES 10003 : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total.
- le GCS Laboratoires de l'Aube à TROYES 10003 : 27 Droits sociaux, soit 27 cent millièmes du total.
- l'UGECAM 54519 à VANDOEUVRE LES NANCY 54519 : 241 Droits sociaux, soit 241 cent millièmes du total.
- la Maison du Mineur à VENCE 06141 : 47 Droits sociaux, soit 47 cent millièmes du total.

- la Maison de Retraite 71350 VERDUN SUR LE DOUBS : 8 Droits sociaux, soit 8 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Saint François à VERMENTON 89270 : 9 Droits sociaux, soit 9 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier de VERNEUIL SUR AVRE 27137 : 270 Droits sociaux, soit 270 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Léon Maugé à VERRIERES LES BUISSON 91370 : 15 Droits sociaux, soit 15 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Intercommunal de la Haute Saône 70014 VESOUL : 898 Droits sociaux, soit 898 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite de VIENNE LE CHATEAU 51800 : 54 Droits sociaux, soit 54 cent millièmes du total.
- le Centre Hospitalier Paul Guiraud de VILLEJUIF 94806 : 382 Droits sociaux, soit 382 cent millièmes du total.
- le Centre de Rééducation Fonctionnelle de VILLENEUVE D'ASCQ 59652 : 73 Droits sociaux, soit 73 cent millièmes du total.
- l'Hôpital "Roland Bonnion" 89500 VILLENEUVE SUR YONNE : 169 Droits sociaux, soit 169 cent millièmes du total.
- la Maison de Retraite Griboulard de VILLERSEXEL 70110 : 20 Droits sociaux, soit 20 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local 21350 VITTEAUX : 562 Droits sociaux, soit 562 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Local de WASSELONNE 67318 : 96 Droits sociaux, soit 96 cent millièmes du total.
- l'Hôpital Asselin-Hedelin d'YVETOT : 149 Droits sociaux, soit 149 cent millièmes du total.

Total : 100 000 Droits sociaux, soit 100 %

Le total des droits sociaux et leur répartition entre les membres pourront évoluer en cas de modification significative de la répartition des charges et au gré de l'adhésion de nouveaux membres ainsi que de l'exclusion ou du retrait de certains autres ; la régularisation qui en découlera sera effectuée au 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de ces mouvements éventuels.

Chaque nouvelle grille de répartition est annexée à la présente convention.

**Article 7.3 : Modalités d'exercice des droits sociaux des membres**

Chaque membre du Groupement dispose à l'Assemblée Générale d'un nombre de droits égal à celui de ses droits sociaux.

Les personnes morales de droit public ainsi que celles de droit privé chargées de la gestion d'un service public, doivent à tout moment dans l'existence du Groupement, disposer ensemble de la majorité des voix aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration dudit Groupement.

### **ARTICLE 8 – MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

La présente convention constitutive du GIP - CPAGE pourra être modifiée par l'Assemblée Générale des membres statuant dans les conditions visées à l'article 19.

Ces modifications devront faire l'objet d'une approbation des autorités compétentes et d'une publicité tel que spécifié aux articles 27 et 28 ci-après.

## **TITRE II - FONCTIONNEMENT**

### **ARTICLE 9 – OBLIGATIONS ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES**

Dans leurs rapports entre eux, les membres du Groupement sont tenus des obligations de celui-ci.

Ils doivent contribuer aux charges du Groupement à proportion des services qui leur sont rendus par ce dernier, et selon les modalités définies en annexe et précisées en tant que de besoin par le règlement intérieur ; ces modalités pourront, le cas échéant, être redéfinies à l'occasion de la préparation de chaque budget initial annuel ; les modifications éventuelles donneront lieu à établissement d'un avenant au règlement intérieur.

Chaque membre doit, à due concurrence de sa contribution au capital du Groupement, contribuer au déficit éventuellement constaté à la clôture d'un exercice.

Lors du retrait, volontaire ou par exclusion, d'un membre ou bien dans le cas de liquidation du Groupement, chaque membre est responsable des dettes à due concurrence de sa contribution au capital du Groupement.

Dans le rapport avec les tiers les membres sont responsables des dettes du Groupement dans les mêmes proportions que celles prévues ci-dessus en cas de liquidation.

Les membres du Groupement ne sont pas solidaires entre eux.

### **ARTICLE 10 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS**

Les membres du Groupement peuvent mettre à disposition de celui-ci des personnels correspondant quantitativement et qualitativement aux moyens humains qui sont nécessaires à la réalisation de son objet social.

Les conditions de cette mise à disposition sont établies par voie de convention dont le modèle type figure en annexe.

Les mises à disposition doivent nécessairement être valorisées et se traduire dans la comptabilité du Groupement par des écritures de charges.

Pour chaque nouvelle embauche, les fonctionnaires relevant des administrations de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics, notamment des établissements membres, sont recrutés en priorité par le Groupement dans une position conforme à leur statut.

### **ARTICLE 11 - PERSONNEL DU GIP**

Pour couvrir ses besoins en personnel qui ne pourraient être mis à sa disposition par les établissements membres ou par des administrations de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics dans un délai d'un an à compter de la date de la publication de la vacance d'emploi, le Groupement peut procéder

en propre à des recrutements soit pour l'exercice d'une fonction requérant des qualifications spécialisées nécessaires à la réalisation d'une mission permanente du groupement en l'absence de candidats justifiant de ces qualifications parmi les personnels susceptibles d'être employés au titre de l'article 10 de la présente convention, soit pour assurer le remplacement d'un agent temporairement absent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ou en cas d'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités n'excédant pas 6 mois..

Les conditions de recrutement et d'emploi de ces personnels sont définies par délibération du Conseil d'Administration conformément au décret 2013-292 sus visé.

### **ARTICLE 12 – DETACHEMENT DE FONCTIONNAIRES**

Des agents de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements publics peuvent être détachés auprès du Groupement, conformément à leurs statuts et aux règles de la Fonction Publique.

Dans cette hypothèse, le Groupement recevant le fonctionnaire détaché le rémunérera.

Le personnel détaché ne perdra pas ses droits à avancement ni le bénéfice des avantages attachés à son corps d'origine qu'il réintègrera à la fin du détachement.

Le détachement ne peut excéder trois ans et il ne peut être renouvelé plus de deux fois.

### **ARTICLE 12 BIS – REGIME APPLICABLE AUX PERSONNELS**

Le régime applicable aux personnels du groupement est un régime de droit public.

### **ARTICLE 13 – PROPRIETE DES EQUIPEMENTS**

Les biens matériels ou immatériels donnés au Groupement ou acquis par celui-ci deviennent sa propriété. Il en est de même des logiciels développés par le Groupement.

En cas de dissolution du groupement, les biens acquis en pleine propriété par celui-ci sont dévolus conformément aux dispositions de l'article 26.

### **ARTICLE 14 – BUDGET INITIAL**

Le Conseil d'Administration du Groupement élabore pour chaque exercice un programme d'activité et un projet de budget initial incluant l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs spécifiques du Groupement.

Ce programme et ce projet de budget initial sont adoptés par l'Assemblée Générale des membres du Groupement statuant à la majorité qualifiée définie à l'article 19 et ce avant l'ouverture de l'exercice considéré.

### **ARTICLE 15 – GESTION**

Un compte analytique d'exploitation sera établi à la fin de chaque exercice comptable permettant d'avoir un état des dépenses et recettes de chaque activité principale.

Le Groupement ne donnant pas lieu à réalisation de bénéfices (ni a fortiori à partage de ceux-ci) l'excédent éventuel de recettes d'une activité principale sur ses charges au titre



d'un exercice, sera reporté sur l'exercice suivant ; le surplus financier ainsi dégagé viendra l'année suivante en atténuation des charges imputables à l'activité principale concernée.

Au cas où les charges d'un exercice dépasseraient les recettes, le Conseil d'Administration devra tenir compte de cette situation dans la détermination des budgets initiaux par activité principale de l'(des) exercice(s) suivant(s).

Les règles détaillées d'application de ces reports sont précisées dans le règlement intérieur ; elles doivent être conformes aux dispositions de l'instruction comptable applicable au Groupement.

Au début de chaque exercice, le montant des contributions de chacun des membres aux charges du Groupement sera défini au vu du projet de budget initial et des niveaux d'activité prévisionnelle de chaque domaine dont les coûts sont à répartir entre les membres bénéficiaires des prestations.

### **ARTICLE 16 – TENUE DES COMPTES**

La comptabilité du groupement sera tenue selon les règles de la comptabilité publique. Le GIP applique les titres I et III du décret n°2012-1 246 du 7 novembre 2012 relatif au régime budgétaire et comptable public à l'exception du 1° et 2° de l'article 175, et des articles 178 à 185 et 204 à 208 et il est soumis à l'Instruction comptable M.9-5 applicable aux établissements publics nationaux à caractère industriel et commercial dotés d'un agent comptable.

### **ARTICLE 17 – AGENT COMPTABLE**

La tenue des comptes du Groupement est assurée par l'agent comptable nommé par arrêté du ministre chargé du budget. Il assiste aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il reçoit dans les mêmes délais tous les documents transmis aux autres membres de ces instances.

### **ARTICLE 18 – DEPOTS DES FONDS**

Les fonds à disposition du GIP sont déposées au Trésor sur un compte "Dépôts de Fonds" ouvert par l'agent comptable. L'intégralité des opérations financières du GIP est enregistrée sur ce compte.

Sur décision de l'ordonnateur, l'agent comptable peut effectuer des placements des fonds libres du GIP en valeurs du Trésor ou garanties par l'Etat.

Les produits financiers générés par ces placements sont affectés aux financements des projets".

### **ARTICLE 19 – CONTROLE DE LA COUR DES COMPTES**

Le Groupement est soumis au contrôle a posteriori de la Cour des Comptes en vertu de l'article L 211-9 du Code des Juridictions Financières.

## **TITRE III - ORGANISATION ET ADMINISTRATION**

### **ARTICLE 20 – ASSEMBLEE GENERALE**

#### ***20.1. : TENUE ET DEROULEMENT DES ASSEMBLEES GENERALES***

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres du Groupement ayant voix délibérative.

Les organes délibérants des membres désignent chacun un titulaire et un suppléant pour représenter l'Etablissement à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale se réunit au moins deux fois par an.

L'Assemblée Générale est convoquée ou bien par le Conseil d'Administration, quant celui-ci le juge utile, ou bien à la demande de la moitié des membres du Groupement ou du Commissaire du Gouvernement sur un ordre du jour déterminé.

Les membres du Groupement ou le Commissaire du Gouvernement peuvent demander un complément d'ordre du jour et l'inclusion de propositions de résolution.

Cette demande adressée au Directeur du Groupement, par courrier recommandé avec accusé de réception, ne peut être refusée.

L'Assemblée ne délibère valablement que sur les questions portées à l'ordre du jour.

L'Assemblée ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Les convocations sont faites par courrier recommandé avec accusé de réception au moins 15 jours avant la date de la séance de l'assemblée.

En cas d'accord et si tous les membres sont présents ou représentés, l'Assemblée peut être tenue sur le champ, sur un ordre du jour déterminé par les membres.

Toute convocation comporte obligatoirement l'ordre du jour, un rapport du Conseil d'Administration et un projet de résolution.

En outre, sont joints à la convocation en vue de l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes, les documents financiers de l'exercice écoulé.

Si le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est ajournée à une date qu'elle fixe séance tenante, au plus tôt 10 jours et au plus tard 40 jours après la première convocation.

Des convocations portant le même ordre du jour sont adressées par lettre recommandée aux membres.

Lors de la deuxième séance, l'assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du groupement sous réserve que ce dernier ne détienne pas alors plus de 25 % des droits sociaux lors de la séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration et en cas d'empêchement de ce dernier, par l'un des membres du Conseil d'Administration désigné par l'Assemblée.

L'Assemblée désigne en son sein ou non, un secrétaire de séance.

Le Président assure notamment le bon déroulement de la séance, la tenue de l'émargement de la feuille de présence, la désignation du secrétaire par l'Assemblée, la vérification du quorum et la rédaction du procès verbal qui est porté sur un registre coté et paraphé, tenu au siège du Groupement.

Le procès verbal est signé par le Président et le secrétaire de séance.

## **20.2. : DELIBERATIONS**

L'Assemblée délibère sur les questions de sa compétence selon les termes de la présente convention ou du règlement intérieur.

Les assemblées sont dites ordinaires ou extraordinaires.

### ➤ Assemblée Générale Ordinaire :

Sont dites ordinaires, toutes les assemblées convoquées sur un ordre du jour n'impliquant pas une modification des statuts.

Les décisions sont valablement prises à la majorité simple des voix exprimées par les membres présents ou représentés.

Relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. La définition de la politique générale,
2. Approbation des comptes de chaque exercice,
3. Adoption du budget initial et des contributions aux charges du groupement,
4. Décision de recours à l'emprunt,
5. Fixation des participations des membres aux charges du groupement,
6. Participation à des actions de coopération,
7. Election et révocation des administrateurs.
8. La prise de participations dans d'autres structures et l'association avec ces dernières.

### ➤ Assemblée Générale Extraordinaire :

Toutes les assemblées convoquées sur un ordre du jour impliquant une modification de la convention constitutive sont dites "extraordinaires".

Pour les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire, une majorité renforcée des 3/4 des droits sociaux des membres présents ou représentés est exigée.

Cette majorité renforcée est également exigée pour les décisions suivantes :

- exclusion d'un membre,
- prise de participation du Groupement dans d'autres entités juridiques,
- modalités financières et autres du retrait d'un membre du Groupement.

Par exception, les décisions suivantes exigent l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- dissolution anticipée et désignation d'un liquidateur,
- modalités de dévolution des biens du Groupement,
- modification de l'objet social.
- admission de nouveaux membres

Toutes les décisions prises par l'Assemblée engagent les membres du Groupement.

## **ARTICLE 21 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### ***21.1. : COMPOSITION***

Le Groupement est administré par un Conseil d'Administration composé de dix membres (personnes physiques) désignés en son sein ou non par l'Assemblée Générale dans les conditions visées à l'article 19.2, pour une durée de trois ans; leurs fonctions sont renouvelables. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée du Groupement dans les conditions de l'article 19.2.

Seuls sont éligibles au Conseil d'Administration les représentants légaux des établissements membres du Groupement ou, sous réserve d'être mandatés par ceux-ci, les cadres de Direction, les responsables des systèmes d'information et(ou) informatiques et les praticiens hospitaliers chargés de l'information médicale, exerçant dans l'établissement.

En cas d'empêchement prolongé d'un Administrateur, d'absence de sa part à plus de deux séances consécutives du Conseil, ou de cessation de fonctions dans l'Etablissement membre au titre duquel il siège, le Conseil d'Administration pourvoira à son remplacement pour la durée restante de son mandat.

Les fonctions d'administrateur du Groupement sont exercées gratuitement. Toutefois, le Conseil d'Administration peut indemniser de leurs frais les administrateurs au titre des missions qu'il leur confie et dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget initial de l'exercice.

## **21.2. : POUVOIRS**

Le Conseil d'Administration administre le groupement et prend, à cet effet, toutes les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale.

Assistent avec voix consultative aux séances du Conseil d'Administration ; l'agent comptable du Groupement ainsi que le représentant des personnels en fonctions dans le Groupement.

Le Conseil d'Administration délibère sur les points suivants :

- Election et révocation du Président du Conseil d'Administration,
- Sur proposition du Président, désignation et révocation du Directeur du Groupement,
- Convocation de l'Assemblée Générale du Groupement, fixation de l'ordre du jour et préparation des projets de résolution,
- Souscription des emprunts votés par l'Assemblée Générale,
- Modalités de recrutement et d'emploi du personnel propre du Groupement,
- Détermination des pouvoirs du Directeur,
- Modalités de fonctionnement du Groupement et notamment le règlement intérieur.
- Modalités des transactions passées avec les membres de son personnel ou avec des tiers

Le Conseil d'Administration prépare ;

- le projet pluriannuel d'établissement du Groupement,
- le programme d'activité et le projet de budget initial de chaque exercice
- le projet de répartition des contributions entre les membres du Groupement pour l'exercice à venir,

et généralement, les projets de délibération prévus à l'article 19.2 en vue de leur adoption par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est chargé de leur exécution.

## **21.3. : FONCTIONNEMENT**

Le Conseil d'Administration du Groupement se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins deux fois l'an :

- pour préparer les propositions à soumettre à l'Assemblée Générale concernant le programme d'activité, le projet de budget initial et les contributions des membres pour l'exercice à venir,
- pour arrêter les comptes de l'exercice clos et les termes du rapport d'activité à soumettre à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du Groupement se réunit, , à son initiative, sur convocation de son Président ou à la demande de l'un quelconque de ses administrateurs ainsi que du Directeur du Groupement.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

Un administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration par un autre administrateur de son choix.

Au sein du Conseil d'Administration, les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

En l'absence du Président, le Conseil d'Administration élit un président de séance.

Les membres du Conseil désignent, en leur sein ou non, un secrétaire de séance.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par un procès-verbal signé par le président de séance et le secrétaire de séance. Ce procès-verbal est établi sur un registre coté. Tout administrateur peut se faire remettre des copies ou des extraits de ces procès-verbaux certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration.

En cas d'urgence et (ou) sur des sujets nécessitant une relative confidentialité des débats, le Président du Conseil d'Administration peut décider d'organiser entre les membres de cette instance, des réunions sous forme dématérialisée (courrier électronique, vidéoconférence ...). Si, à l'issue ou en conclusion de ces échanges à distance, une décision doit être prise par le Conseil, la délibération qui en découle sera, pour son enregistrement officiel, ou bien rattachée à la séance la plus proche du Conseil d'Administration, ou bien donnera lieu à la création d'une séance spécifique dont la date sera arrêtée de concert entre le Président et les Administrateurs.

## **ARTICLE 22 – PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres et pour la durée de son mandat d'administrateur, un Président.

Le Président du Conseil d'Administration est rééligible.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont exercées gratuitement, à l'instar de celles d'administrateur (et sous les mêmes réserves).

Le Président du Conseil d'Administration dispose des pouvoirs propres suivants :

- Convocation du Conseil d'Administration aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins deux fois l'an comme stipulé à l'article 20,
- Présidence des réunions du Conseil d'Administration,
- Présidence des Assemblées Générales,
- Proposition de désignation et de révocation du Directeur du Groupement, soumise à la délibération du Conseil d'Administration.

## **ARTICLE 23 – DIRECTEUR DU GROUPEMENT**

Sur proposition de son Président, le Conseil d'Administration désigne le Directeur du Groupement ; les fonctions de ce dernier sont d'une durée au plus égale à la durée de vie du Groupement.

Le Directeur du Groupement assure sous l'autorité du Conseil d'Administration le fonctionnement du Groupement.

La délibération du Conseil d'Administration désignant le Directeur peut, le cas échéant, subordonner à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration tel ou tel acte relevant de la compétence générale du Directeur.

Cette limitation éventuelle des pouvoirs du Directeur est toutefois inopposable aux tiers.

Le Directeur représente le Groupement dans ses rapports avec les tiers. Le Directeur est, à ce titre, habilité à ester en justice.

Le Directeur possède la qualité d'ordonnateur principal de budget initial du Groupement.

Les personnels en fonctions au sein du Groupement sont placés sous l'autorité du Directeur.

Le Directeur du Groupement assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Le Directeur du Groupement assiste, également avec voix consultative, aux réunions de l'Assemblée Générale des membres du Groupement.

## **TITRE IV - DISPOSITIONS DIVERSES**

### **ARTICLE 24 – CONCILIATION – CONTENTIEUX**

En cas de litige survenant entre les membres du Groupement ou encore entre le Groupement lui-même et l'un de ses membres à raison de la présente convention ou de ses suites, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à deux conciliateurs qu'elles auront respectivement désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de trois mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie.

Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

## **TITRE V - DISSOLUTION - LIQUIDATION**

### **ARTICLE 25 – DISSOLUTION**

Le Groupement est dissout dans les circonstances suivantes :

1. Par décision de dissolution anticipée prise par l'Assemblée Générale des membres délibérant dans les conditions de l'article 19.
2. Par l'annulation de l'acte d'approbation.

Le retrait d'un membre du Groupement ou son exclusion ne sont pas des causes de dissolution s'il apparaît que le Groupement peut fonctionner sans la participation de ce membre.

#### **ARTICLE 26 – LIQUIDATION**

La dissolution du Groupement entraîne sa liquidation mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de cette liquidation.

La liquidation est assurée par un liquidateur désigné en son sein ou non par l'Assemblée Générale.

#### **ARTICLE 27 – DEVOLUTION DES BIENS**

Les règles relatives à la dévolution des biens du Groupement ainsi qu'à leur liquidation, sont arrêtées par l'Assemblée Générale des membres, délibérant dans les conditions prévues à l'article 19.

### **TITRE VI - DISPOSITIONS TRANSITOIRES**

#### **ARTICLE 28 – CONDITION SUSPENSIVE**

La présente convention et ses annexes sont conclues sous la condition suspensive de leur approbation par les autorités de contrôle prévues par les textes.

#### **ARTICLE 29 – PERSONNALITE MORALE DU GROUPEMENT**

Le Groupement jouira de la personnalité morale à compter de la date de publication de l'arrêté visé à l'article précédent au Journal Officiel.

#### **ARTICLE 30 – ENGAGEMENTS ANTERIEURS**

Les actes accomplis et justifiés par les fondateurs du Groupement pendant la période de formation de celui-ci et antérieurement à la naissance juridique de sa personnalité morale seront considérés comme engagés dans l'intérêt du Groupement.

#### ***SIGNATURES (page 1 sur 22 )***

***"après avoir pris connaissance du projet de Convention Constitutive du GIP-CPAGE et conformément à la délibération du Conseil d'Administration de leur établissement les sous signés déclarent adhérer audit Groupement".***